

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. ALAIN CLOUTIER, président  
   Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire  
   Mme SYLVIE GIRARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET  
DE LIGNE À 315 Kv GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN  
PAR HYDRO-QUÉBEC**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 4**

Séance tenue le 12 octobre 2000, à 14 h  
Centre Jeunesse des Laurentides  
104, rue Vert-Pré  
Huberdeau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2000 ..... 1  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1  
LE PRÉSIDENT: ..... 1

**INTERVENANTS :**

M. Jacques Ruelland ..... 2  
M. Robert Boissonnault..... 11  
M. Bernard Bazinet ..... 21  
**Dépôt de documents** ..... 37  
M. Jean-Marie Morin ..... 38  
M. Louis-Philippe Constantin..... 43  
Mme Danièle Hébert ..... 48  
M. Réjean Thomas..... 55  
M. Jacques Ruelland ..... 61  
M. Robert Boissonnault..... 69  
M. Pierre Crête ..... 73  
M. Bernard Bazinet ..... 77  
Mme Danièle Hébert..... 80

\* \* \*

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Bonjour. Nous allons commencer cette quatrième séance de la première partie de l'audience publique concernant le dossier de ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé-Vignan par la société Hydro-Québec.

10 Rapidement, je vous rappelle encore une fois que l'objectif de cette première partie est de questionner et de poser des questions pour obtenir des réponses, satisfaisantes ou non, mais obtenir des réponses sur le projet.

15 La Commission en profite également pour questionner. On l'a fait d'abondance hier. On va essayer aujourd'hui de faire circuler le plus possible de gens pour poser des questions. Encore une fois, je vous invite à vous concentrer sur des questions sur le projet pour une raison bien simple : la fin de la partie publique est déterminée en partie par le questionnement du public. S'il n'y a pas de questions ou si les questions sont relativement les mêmes, on va vous l'annoncer d'avance évidemment, mais on va finir par arrêter les travaux ici pour se déplacer dans les deux autres municipalités.

20 Vous avez vu, des personnes ressources sont présentes. Du côté d'Hydro-Québec également, il y a certaines personnes ressources particulières qui ont été invitées de nouveau. On va voir, suivant le questionnement, qu'est-ce qu'il arrive.

25 On en profite pour souhaiter la bienvenue à un nouveau sténographe, monsieur Bernard Raveau.

30 Et avant d'inviter une première personne à venir poser ses questions, je vous le répète encore une fois, c'est important de bien comprendre la procédure. Mal comprendre ça, ça risque d'entraîner des mauvais choix de stratégie.

35 La Commission est à l'écoute. La Commission ne se prononcera pas sur une option ou l'autre, ne se prononcera pas sur le bien-fondé ou non des éléments d'information. La Commission écoute attentivement et elle se prononcera dans son rapport exprimé au ministre de l'Environnement dans quatre mois, pas avant, ni aujourd'hui, ni la semaine prochaine, ni dans un mois. On ne le fera pas. Toutes les commissions du BAPE ont ce devoir régi par les tribunaux supérieurs du Québec. Et ce que je dis, ça s'applique à ceux qui ne sont pas attentifs aussi.

40 On invite un premier participant, monsieur Jacques Ruelland. Bonjour, monsieur Ruelland.

### M. JACQUES RUELLAND :

45 Bonjour, Monsieur et Mesdames les Commissaires. J'aimerais d'abord vous déposer, à la suite des discussions sur les phytocides d'hier soir, une série de documents en liasse qui portent sur les règlements municipaux, des MRC et des municipalités sur la réglementation de l'épandage des phytocides, dans les MRC de la Côte-Nord et de la Gaspésie.

50 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**M. JACQUES RUELLAND :**

55 Je vais les déposer derrière.

**LE PRÉSIDENT :**

60 Parfait. Peut-être que la Commission voudrait indiquer aux participants, moins nombreux, mais aux participants qui sont là que ce que vous déposer, c'est un document qui doit originer probablement de la Gaspésie, j'imagine?

**M. JACQUES RUELLAND :**

65 C'est ça. Ça m'a été envoyé par le Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé. Et c'est un recueil des différents règlements qui sont formulés de façon un peu différente selon les municipalités, mais qui essentiellement défendent l'utilisation des phytocides et ne permettent que l'utilisation des moyens mécaniques et manuels pour faire l'entretien des emprises.

70

**LE PRÉSIDENT :**

75 Monsieur Ruelland, me permettez-vous une question rapide auprès de monsieur Morin de la MRC des Laurentides?

Tout simplement savoir si à votre connaissance... bien que vous êtes un gouvernement supra-municipal de la MRC, est-ce que, à votre connaissance, il y a des municipalités dans votre MRC qui ont pareil règlement avec contraintes sur l'usage des phytocides, des pesticides?

80

**M. RICHARD MORIN :**

À ma connaissance, non. Nous avons également aucun règlement régional qui traite de cet aspect-là.

85

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, monsieur Morin.

90 Monsieur Ruelland, votre première question?

**M. JACQUES RUELLAND :**

95 Alors, Monsieur le Président, j'aimerais demander à Hydro-Québec comment l'entreprise approvisionnerait la région de l'Outaouais dans l'éventualité d'une récurrence à peu près similaire des événements en 1998 en posant l'hypothèse que la ligne est tombée à St-Hermas comme précédemment, mais que le poste de conversion qui va être construit, je présume, est en fonction.

100 Alors, comment est-ce que sur une période, disons, de huit à dix jours, l'entreprise planifierait l'alimentation de la région? À partir de quelle source d'énergie, par quel réseau de transport? Et peut-être une dernière précision, en espérant que les problèmes dus à la chute des arbres sur le réseau de distribution auront été résolus d'ici là, qui sont à la source de 95% des problèmes d'alimentation. Donc, comment est-ce qu'on alimente la région? Par quel  
105 moyen de production et de transport?

**LE PRÉSIDENT :**

110 Très bien. Monsieur Riva, je pense que vous avez compris la question. C'est une question intéressante également dans le sens que, dans un cas d'une situation exceptionnelle encore une fois, en mettant comme hypothèse un scénario similaire à celui de 1998, de quelle façon le poste Outaouais permanent...

**M. JACQUES RUELLAND :**

115 L'ensemble. S'il y a des ententes d'échange ou de partenariat avec l'Ontario ou les Américains. Comment est-ce qu'on va planifier dans l'éventualité — je m'excuse, j'ai oublié le principal — que la ligne Grand-Brûlé-Vignau n'est pas construite? Comment est-ce qu'on alimente le secteur?

120

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, très bien. Monsieur Riva?

125

**M. JEAN RIVA :**

Compris, Monsieur le Président. Monsieur Fortin va répondre à cette question.

130

**M. SERGE FORTIN :**

135 On peut refaire ce qu'on a présenté hier avec les petites portes, les charges, les centrales, je ne sais pas si c'est ça qui peut répondre à la question, en mettant en séquence tout ce qui va se passer.

**LE PRÉSIDENT :**

140 C'est partir de loin. En fait, qu'est-ce que vous avez dans vos cahiers? Vous voulez nous montrer les possibilités, mais décrivez-nous qu'est-ce que vous envisagez dans un scénario similaire avec le poste qui est rendu de façon permanente et en l'absence de projet évidemment.

**M. JEAN RIVA :**

145 En l'absence de Grand-Brûlé-Vignan, Monsieur le Président, c'est effectivement le scénario qu'on vous a montré hier à partir du réseau voisin.

**LE PRÉSIDENT :**

150 Allez-y.

**M. SERGE FORTIN :**

155 On peut repartir de cette image-là pour montrer tout ce qui pourrait se passer. Je ne sais pas si ça peut correspondre au besoin.

**LE PRÉSIDENT :**

160 Allez-y, on va voir.

**M. SERGE FORTIN :**

165 Donc, comme on l'expliquait hier, vous avez le réseau Outaouais en jaune, le réseau ontarien ici en bas en rose et la frontière, donc deux réseaux qui sont exploités de manière asynchrone, de caractéristiques différentes. Donc, la ligne Chénier-Vignan, le poste Outaouais, donc permanent, donc, on peut l'imaginer en train d'échanger avec le réseau voisin.

170 Donc, si l'événement se produit, c'est-à-dire qu'on perd cette ligne-ci, le poste permanent n'a plus sa fonction d'échange, parce que la tension de référence au niveau québécois n'est plus suffisante. Donc, maintenant, qu'est-ce qu'il va se passer en séquence?

175 Naturellement, on voit les petits carrés, les clients. Ici, il y a une panne dans la région. Qu'est-ce qu'il va se passer premièrement? C'est que, rapidement, on peut avec les centrales locales aller chercher un bassin de clients, un bassin de consommation. Donc, avec les centrales locales, avec la centrale aussi dans le coin de Chute-des-Chats... Chute-des-Chats,

180 c'est une centrale qui est séparée en deux réseaux. Le réseau ontarien a une partie de la centrale et le réseau québécois une partie de la centrale. Donc, on peut leur demander : «Pouvez-vous nous fournir cette centrale-là? Pouvez-vous nous fournir de l'aide aussi par ce lien-là dans le coin de Quyon?» C'est ce qui fut fait en 1998.

185 Donc, on peut alimenter un bassin de population. En même temps, pour la clientèle qui reste, ce qu'on fait, c'est qu'on vient au poste permanent entreprendre les démarches de façon à installer le mécanisme de contournement.

190 On parle d'un bris mécanique, d'un effondrement de structures. Donc, il faut aller mécaniquement voir qu'est-ce qu'il en est, un survol d'hélicoptère ou un déplacement au terrain. Si ces problèmes-là sont dus à des fils tombés, des structures tombées, il faut aller isoler mécaniquement la problématique. Donc, il faut avoir un accès au terrain, d'où le délai anticipé ou envisagé de, par exemple, 24 heures. Il y a des actions physiques qu'il faut qu'elles soient prises. On peut être en situation de routes glacées, ainsi de suite.

195 Donc, en même temps, on installe ceci de façon à permettre... comme on le disait, si le réseau ontarien est disponible en termes d'infrastructure de lignes, donc des routes d'accès aussi, aller chercher de la consommation des clients et les raccorder sur le réseau ontarien. Donc, on voit ici qu'on a mis des portes, des clients en blanc, certains en noir. On espère que tout le monde sera alimenté. Ça peut être le cas. Donc, une partie de la clientèle sera reliée au réseau ontarien et l'autre partie le sera par les centrales locales. Donc, c'est un peu en séquence qu'est-ce qu'il se passerait.

200 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ruelland?

205 **M. JACQUES RUELLAND :**

210 Une précision. Quel est le délai? On a parlé du 24 heures hier. Est-ce qu'on est toujours dans une période de 24 heures pour rétablir, disons, l'équivalent d'une alimentation normale, entre guillemets? Et quelle est la capacité qui est fournie à la région? Est-ce qu'on parle de 800 mégawatts? On parle de quoi, des deux sources distinctes d'approvisionnement?

**M. SERGE FORTIN :**

215 Les centrales locales, c'est environ 600 mégawatts, donc disponibles à la pointe. On ne peut pas avoir 600 mégawatts tout le temps. Il y a toujours un cycle dû au débit des rivières, mais disons 600 mégawatts.

En 1998, ce qu'on est allés chercher, c'était environ 150 mégawatts du côté de Quyon, de l'Ontario, donc 750. Et puis on aurait en plus, avec ce mécanisme-là, un autre 450

220 mégawatts et plus de façon à combler l'ensemble des besoins si, et seulement si, c'est disponible. C'est juste...

**LE PRÉSIDENT :**

225 Mais c'est 400 mégawatts à ce moment-là?

**M. SERGE FORTIN :**

230 À ce moment-ci, on a 400 mégawatts et on demandé d'augmenter ça à la valeur nominale du convertisseur qui est de l'ordre 1 000 mégawatts et plus.

235 Donc, pour le bilan de mégawatts sommé algébriquement, on remplit l'ensemble des besoins, la dépendance pour nous d'éléments qu'on ne peut pas contrôler. Donc, si c'est là, c'est parfait, le délai étant ce qu'il est. Mais si c'est pas là, on ne peut pas rien faire de plus.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ruelland.

240 **M. JACQUES RUELLAND :**

Merci. Deuxième question, je voudrais vous référer à PR-5, page 13, question 10. Je peux peut-être vous la lire. C'est le document qui porte sur les compléments d'information demandés par le ministère de l'Environnement.

245 *«Quels sont les scénarios d'échange énergétique en mégawatts et kilowattheure avec la ligne Grand-Brûlé-Vignan?»*

Il y a plusieurs scénarios, pages 13 à 17.

250 Je vous pose la question, parce qu'on nous a dit que c'était une ligne qui était dédiée essentiellement à la sécurisation de l'Outaouais au cas de panne de la ligne Chénier-Vignan. Or là, dans ces croquis-là, on voit qu'il y a d'autres utilités à la ligne. Est-ce qu'on pourrait nous présenter les différents scénarios qui sont présentés aux pages 13 à 17 de manière à voir quelles sont les fonctions qu'on envisage au-delà de la sécurisation ou pour la ligne Grand-Brûlé-Vignan?

255

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Riva?

260 **M. JEAN RIVA :**

Oui. Monsieur Fortin va répondre à cette question mais, dans un premier temps, je voudrais juste clarifier que le besoin de la ligne est pour un besoin de sécurité. Une fois que la ligne est sur le réseau, évidemment on va s'en servir.

265

**M. SERGE FORTIN :**

Donc, si on y va en séquence, je pense qu'il y a six images. La première image représente le réseau, puis on va bien le définir, là. Ce petit trait-là correspond à un poste, à une station. Donc, Chénier, Petite-Nation, Papineauville, Outaouais à l'Ange-Gardien, Vignan à Gatineau et, en pointillé, la ligne projetée, Grand-Brûlé étant le poste à St-Jovite.

270

Donc, comme on vous le disait ici, la ligne alimente environ 50% des besoins de la région qu'on retrouve à la Petite-Nation et à Vignan, le reste étant livré par les centrales locales pour environ 1 200. C'est les scénarios de préférence.

275

Ici, on va faire chacun des échanges possibles avec l'interconnexion. On commence par zéro. On ira à 1 250 vers l'Ontario et 1 250 de l'Ontario. Je m'en tiens à une description, je n'ai pas idée de la question.

280

Maintenant, si on met cette ligne-ci, l'écoulement de puissance, c'est-à-dire toute ma tuyauterie que j'installe avec différents puits, il se crée un flot dans mes tuyaux. Donc, c'est ce qu'on présente ici. J'ai une ligne qui va transporter maintenant 500 mégawatts, 110 mégawatts qui vont revenir, 90 mégawatts qui vont partir de Chénier. J'ai les mêmes charges ici, 200 mégawatts à Petite-Nation et 390, de mémoire, à Vignan. Donc, j'ai rien changé. J'ai seulement mis une ligne de plus, puis ça recrée un acheminement d'énergie dans ces lignes-là par rapport à des jeux d'impédance et ainsi de suite. Et voici ce que ça donne comme résultat.

285

Le fait d'ajouter une ligne, je change... si je mets un pont de plus, une route de plus dans un milieu, la dynamique des voitures va changer. C'est le même principe ici. Si je mets une ligne, la dynamique va changer par rapport à des paramètres électriques très, très, très bien définis.

290

Maintenant, je retourne avec le cas où ce n'est pas la ligne Grand-Brûlé-Vignan. Maintenant, j'importe 1 250 de l'Ontario. J'ai toujours la même consommation ici à Vignan, Petite-Nation, et voici le flot qui en résulte. Maintenant, j'injecterais vers Chénier 135 mégawatts. Donc, c'est la distribution.

295

Si j'ajoute la ligne Grand-Brûlé-Vignan, le changement est ainsi. J'ai presque aucun écoulement de puissance sur la ligne Grand-Brûlé-Vignan, même consommation ici. Et puis j'injecte encore la même puissance environ à Chénier.

300

Le dernier cas où maintenant j'envoie l'énergie en Ontario, donc je n'ai pas la ligne Grand-Brûlé-Vignan. Le système est entièrement viable. Donc, la ligne n'est pas requise pour ce genre fonction-là. J'ai une valeur importante de près de 1 000 mégawatts qui émanent de

305

Chénier, 200 Petite-Nation, 1 250 de l'Ontario, et puis la consommation de pointe ici aussi qui en résulte. Donc, voici le portrait.

310 Si j'ajoute maintenant l'autre, comme au début, je recharge encore le patron. J'ai 1 000 mégawatts qui émanent de Grand-Brûlé, 610 qui revient en livrant ce qu'il faut à Vignan, 1 250 de l'Ontario, et puis près de 900 qui émanent de Chénier. Donc, c'est ce qu'on a illustré à la question numéro 10 ou 11.

**LE PRÉSIDENT :**

315

Une question de ma collègue, madame Chauvin.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

320

Je ne me souviens pas exactement de la question comme telle, mais dans les scénarios que vous venez de nous montrer, on ne voit pas un scénario dans lequel on perd la ligne Chénier-Vignan, ce qui s'est produit lors du verglas. Est-ce que vous pourriez nous donner la situation qui prévaudrait dans l'utilisation de l'interconnexion et de la ligne projetée Grand-Brûlé-Vignan dans le cas où, comme dans la situation du verglas de 1998, on perdrait le corridor ou un des deux circuits du corridor Chénier-Vignan?

325

**M. SERGE FORTIN :**

Avez-vous un scénario particulier que vous voudriez voir ou...

330

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Oui, avec perte du corridor Chénier-Vignan.

335

**M. SERGE FORTIN :**

Si je perds la ligne ici par exemple encore près de Lachute, ce qui va se passer, c'est qu'il y a des mécanismes de prévus dans ce poste-là qui vont faire baisser la puissance livrée de façon à conserver une tension adéquate pour que le réseau soit viable. Donc, je vais réduire ce qui va être acheminé de l'autre côté de façon à ce que, une fois que j'aurai perdu ma ligne, le système demeure correct, stable, automatismes de réseau qui feront cette gestion-là.

340

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

345

Donc, si je perds un ou deux circuits du corridor Chénier-Vignan, mais du côté Chénier, entre Chénier et Petite-Nation par exemple, vous me dites que la charge de l'Outaouais pourrait être alimentée par la ligne Grand-Brûlé-Vignan, mais après un moment de stabilisation du réseau? Est-ce que c'est ça que je dois comprendre?

350

**M. SERGE FORTIN :**

355

Quand j'aurai la perte ici, je vais avoir une tension qui va baisser. Il y a une réaction du poste et toutes les fonctions déjà intégrées qui va faire que je baisse ce que je livre de façon à garder un niveau acceptable.

360

**M. JEAN RIVA :**

365

Pour répondre à votre question, madame Chauvin, à Vignan, ils ne s'en apercevront pas. Autrement dit, toute l'énergie va venir de la ligne Grand-Brûlé-Vignan. Au poste Outaouais, si on était en mode transit, le transit va être modifié automatiquement.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

370

Et puis pour ce qui est de l'alimentation de la région de l'Outaouais, si on perd la ligne entre Petite-Nation-Outaouais ou Outaouais et Vignan, qu'est-ce qu'il va se passer?

**M. SERGE FORTIN :**

375

Si je perds cette ligne-ci, Chénier alimente Petite-Nation, et puis Grand-Brûlé alimente encore Vignan. Et par rapport aux conditions, le système réagit de façon à avoir un niveau de transit qui permet de garder l'alimentation de la région disponible. J'ai aucune panne.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

380

Puis si on la perd entre Outaouais et Vignan?

**M. SERGE FORTIN :**

385

Entre Outaouais et Vignan, une fois de plus, Chénier alimente ce qui est possible d'alimenter, Petite-Nation et Outaouais. Donc, il va moduler la puissance transitée. Mais dans ce cas-ci, de mémoire, il y a aucun problème puisqu'on a vu au tout début que la ligne actuelle permettait d'alimenter l'ensemble. Et puis Grand-Brûlé continue d'alimenter Vignan, si je perds Outaouais-Vignan.

390

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Est-ce que la capacité totale de transit sur la ligne Grand-Brûlé-Vignan est la même que celle sur Chénier-Vignan ou est-ce qu'elle est supérieure?

395 **M. SERGE FORTIN :**

La capacité de transit, de transport est environ 2 000 mégawatts, comme on vous le disait. La capacité thermique, elle, est plus grande, parce qu'on a des conducteurs plus gros, point. À peu près la même.

400

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Vous avez dit 1 000 mégawatts?

405

**M. SERGE FORTIN :**

2 000.

410

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2 000. Une dernière question. Qu'est-ce qu'il arrive à l'interconnexion au poste Outaouais si on perd les deux circuits de la ligne Grand-Brûlé-Vignan?

415

**M. SERGE FORTIN :**

Les deux circuits ici? Je reviens à la situation d'avant, celle-ci. Donc, j'aurai, après réaction du réseau, ce genre de portrait-là.

420

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Merci.

425

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ruelland?

430

**M. JACQUES RUELLAND :**

Je vais fournir une explication plus vulgarisée. Il a été établi, lors des dernières audiences sur le poste Outaouais, que la ligne Chénier-Vignan pouvait prendre la capacité, les besoins de l'Outaouais et aussi 1 000 mégawatts, 1 200 mégawatts d'exportation et que c'est à peu près la même chose pour l'autre ligne.

435

Le but de ma question, c'était de faire ressortir que, contrairement à ce qu'on a entendu, il y a des fonctions de transit d'électricité qui sont prévues sur Grand-Brûlé-Vignan.

**LE PRÉSIDENT :**

440 Merci, monsieur Ruelland.

Nous invitons maintenant monsieur Robert Boissonnault.

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

445

Monsieur le Président, Mesdames les Commissaires.

**LE PRÉSIDENT :**

450

Bonjour.

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

455 Bonjour. J'ai cinq questions sur la raison d'être du projet et trois préoccupations locales. Je vais commencer avec deux, semble-t-il.

**LE PRÉSIDENT :**

460

S'il vous plaît. Vous avez le choix, dans l'ordre que vous voulez.

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

465 Oui, mais je vais essayer de continuer le débat tel qu'il a été mentionné. Parmi les critères retenus par Hydro-Québec pour choisir une solution, si vous vous référez au tableau 1 du résumé... ou je pense que ça va être le tableau 1 du document principal. Donc, il y a différents critères qui ont été retenus par Hydro-Québec pour choisir la meilleure solution.

470 Parmi ces critères-là, il y a une source distincte. Et on en parlé hier et on a fait la démonstration que, malgré certaines contraintes, il y a une source distincte nord-américaine, ontarienne qui pourrait approvisionner le poste Outaouais, un axe distinct le deuxième critère. Et on a montré que, sur les derniers 35 kilomètres, il n'y a pas d'axe distinct pour la ligne Grand-Brûlé-Vignan. Et le troisième critère est la maîtrise des éléments, c'est-à-dire la non-dépendance des sources extérieures.

475

480 Ma question est la suivante. Dans un contexte économique, en tout cas certainement nord-américain où la tendance va vers la mondialisation ou plus exactement, si on parle d'électricité, va vers la continentalisation des réseaux hydroélectriques qui sont réglementés par des normes... et je pense que l'organisme, j'ai peur de ne pas avoir les bonnes lettres, mais je pense que c'est quelque chose comme NPCC ou quelque chose comme ça. En tout cas...

**LE PRÉSIDENT :**

Les gens appropriés vont comprendre.

485

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

Ils vont comprendre?

490

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

495

L'organisme régulateur. Le critère retenu d'avoir plein contrôle en tout temps sur son réseau, donc d'être autarcique dans toutes les situations de crise appréhendées, est-ce que c'est un critère valable, important pour une situation dont la récurrence est rarissime et non en... comment je peux dire? Le climatologue nous a dit qu'il ne prévoyait pas d'augmentation de récurrence, donc dont la récurrence est rarissime, dans un monde où tout est de plus en plus interconnecté ou relié?

500

**LE PRÉSIDENT :**

505

On peut l'élargir, si vous permettez. J'espère que ça va vous aider un peu. Si ça ne vous aide pas, je vais me taire rapidement et laisser flotter la question.

Qu'en est-il de ces critères-là par rapport aux organismes de régulation nord-américains? Est-ce que c'est quelque chose qui est pris en compte? Est-ce qu'il y a une évaluation qui est faite des performances des fournisseurs d'électricité?

510

**M. JEAN RIVA :**

515

Aucune idée.

**LE PRÉSIDENT :**

Qui aurait une idée? Est-ce que monsieur de Trans-Énergie aurait une idée, puisqu'il est responsable du transport à l'extérieur du Québec? Monsieur Fortin?

520

**M. SERGE FORTIN :**

Bonjour.

525

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

530

**M. SERGE FORTIN :**

Ce que je peux peut-être répondre, c'est que le NPCC a des critères qu'Hydro-Québec respectait avant le verglas, qu'il respecte encore aujourd'hui. Donc, ces projets-là ne sont pas du tout issus d'exigences du NPCC, parce qu'on les respectait.

535

C'est un projet de sécurisation. C'est une volonté sociale de mettre de l'avant des projets de façon à éviter des conséquences d'un tel risque. Le NPCC n'a pas eu à se prononcer là-dessus, même pas le NERC ou le FERC, ainsi de suite.

540

**LE PRÉSIDENT :**

Sans avoir à se prononcer comme tel, comme ces organismes de régulation pour l'ensemble, en tout cas, du nord-est de l'Amérique du Nord, est-ce que... vous savez, il y a plein d'organismes qui émettent des avis, qui envoient des avis plus privés à des entreprises.

545

Est-ce que ce genre de rôle-là existe auprès de ces organismes de régulation-là par rapport à Hydro-Québec évidemment et les autres producteurs à votre connaissance?

**M. JEAN RIVA :**

550

Non, Monsieur le Président. Ces organismes-là, notamment le NPCC, ils déterminent des critères de fiabilité et d'exploitation qui les assurent, quand on raccorde nos deux circuits, qu'un réseau ne soit pas pénalisé pour un événement qui arriverait sur son réseau. Donc, c'est ce genre de critères qu'ils définissent.

555

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais à ce moment-là, c'est une forme d'évaluation. Est-ce que cette évaluation-là est faite sur le résultat plutôt que sur les moyens?

560

**M. JEAN RIVA :**

L'évaluation est faite sur des exigences à rencontrer. Comme j'en pense un, tout doubler les équipements, raccourcir la longueur des lignes, avoir des critères de rétablissement de service en fonction de différents événements. Je ne voudrais pas entrer dans le jargon, mais disons s'il y a une faute sur un seul circuit, s'il y a une faute sur deux circuits, si on perd deux, trois éléments en même temps. Donc, c'est ce genre d'exigences qu'ils ont.

565

**LE PRÉSIDENT :**

570            Peut-être juste une vérification avec... on la chance d'avoir un représentant du ministère  
des Ressources Naturelles. Est-ce que, monsieur Nazon, vous êtes en mesure de nous donner  
une information relativement à la question de monsieur Boissonnault?

**M. PHILIPPE NAZON :**

575            Oui, Monsieur le Président. En fait, je pense que l'intervenant a fait référence à un  
organisme qui est le NERC, qui est le North American Reliability Council, qui est un organisme  
qui est... en fait, j'ai préparé des notes. Alors, je peux me permettre de les lire de façon à avoir  
la continuité dans ma pensée.

580            Donc, en fait, c'est un organisme qui a été créé en 1968, donc à peu près plus de 30  
ans, et qui s'assure donc, pour les consommateurs américains et canadiens, d'avoir un bon  
degré de fiabilité. Et c'est un organisme où les sociétés canadiennes, américaines et  
mexicaines étaient membres de plein droit, mais sur une base volontaire. Et ils avaient établi  
585 des normes et c'était pas des normes pénalisantes. Ça veut dire qu'il y avait un consensus au  
sein de cet organisme pour les normes d'exploitation, de construction d'un réseau de transport  
et de production d'électricité.

590            Alors, tantôt, vous avez fait référence à l'ouverture des marchés. Et dans le cadre de  
cette ouverture des marchés, comme c'était un organisme où les membres étaient sur une base  
volontaire, il y a des réticences actuellement au sein de cet organisme. Ça veut dire qu'en  
voulant augmenter les normes de fiabilité, il y a des coûts associés donc à l'adoption de  
nouvelles normes. Et comme les différentes entreprises d'électricité étaient sur une base  
volontaire, il y en a certaines qui vont à petits pas ou même à reculons.

595            Alors, il y a une crise de conscience au sein de cet organisme et il a fallu mettre sur pied  
un groupe de travail. Et ce groupe de travail a sorti en mai 1999 donc ce qu'on appelle une  
politique intitulée «Comprehensive Electricity Competition Plan». Et, évidemment, c'est une  
politique où la majorité des membres du NERC sont américains. Et ça pose un problème de  
600 juridiction de ce côté de la frontière et aussi au sud, donc avec les Mexicains. Est-ce qu'ils  
allaient adopter les normes imposées au sein de cette politique?

605            Et actuellement, il y a des groupes de travail, dont le Québec est représenté, qui  
essaient de négocier, d'avoir ce qu'on appelle donc une base commune. Donc, il y a  
actuellement des tensions au sein de cet organisme. Donc, c'est ce que je peux dire pour le  
moment.

610            Et il y a un échéancier de prévu pour obtenir un certain consensus, mais on n'est pas  
encore au niveau de ce consensus. Donc, cet organisme n'a pas éclaté, mais on n'a plus...  
parce que comme la plupart des membres, comme j'ai dit tantôt, étaient sur une base

volontaire, alors il y a des tensions. Et les travaux sont en cours de façon à aplanir ces tensions-là.

**LE PRÉSIDENT :**

615

Merci, monsieur Nazon.

Monsieur Boissonnault?

620

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

625

Est-ce que je pourrais reprendre ma question? Parce qu'on n'a pas répondu à ma question. Ma question est la suivante. Compte tenu que l'évolution va vers un maillage de plus en plus serré du réseau et que ce réseau est de plus en plus réglementé par ententes, par consensus sur des normes de fiabilité... c'est peut-être pas parfait, mais la tendance vers ça, est-ce que le fait de retenir le critère de l'autarcie totale dans des crises ou des catastrophes comme celles-ci est un critère important pour écarter des solutions ou en privilégier une? C'était ça ma question.

630

Et on m'a répondu par les organismes régulateurs. On nous a donné de l'information de ce côté-là, je vous en remercie. Mais il me semble qu'on applique un critère de situation ordinaire pour une situation de crise exceptionnelle. Ma question : est-ce que c'est un critère important?

635

**LE PRÉSIDENT :**

Rapidement, monsieur Riva, et est-ce qu'il y a une réponse?

640

**M. JEAN RIVA :**

645

Il y en a une, mais je ne sais pas si ça va satisfaire. Les organismes régulateurs interviennent pour réglementer la compatibilité des réseaux ensemble, donc pour des événements qui sont courants. Donc, ils n'interviennent pas nécessairement... ils n'ont pas de réglementation sur des événements de crise comme on en a vécu un ou comme ils en ont connu au Vermont à ce moment-là.

650

**LE PRÉSIDENT :**

C'est le choix d'Hydro-Québec?

655 **M. JEAN RIVA :**

C'est le choix d'Hydro-Québec.

660 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

665 J'aimerais demander à Hydro-Québec, parce qu'il me semble l'avoir lu quelque part que le NPCC limitait la capacité d'utilisation des interconnexions avec le réseau voisin d'Hydro-Québec à quelque chose qui serait de l'ordre de 2 000 mégawatts pendant plusieurs années, puis qu'il me semble que c'était en mai 1998, donc après l'événement du verglas, cette limite sur la quantité de puissance et d'énergie que le Québec peut livrer à ses réseaux voisins a été  
670 levée.

J'aimerais que vous nous expliquiez qu'est-ce qui fait que, après le verglas, ces contraintes aient été levées sur le réseau d'Hydro-Québec. Et est-ce que le projet, qui est à l'étude présentement, permettrait d'augmenter encore plus la capacité d'échange? C'est-à-dire  
675 est-ce qu'il y a de nouvelles contraintes à prévoir?

Je pense que, dans le moment, la capacité d'échange, elle est de l'ordre de 5 000 à 6 000 mégawatts et que, avec cette nouvelle interconnexion, elle serait de 7 000 à 8 000. Est-ce qu'il y a une limite dans la quantité d'énergie que les réseaux d'Hydro-Québec et de ses  
680 voisins peuvent échanger compte tenu, comme l'a mentionné monsieur Boissonnault, des événements exceptionnels?

**M. SERGE FORTIN :**

685 Le poste Outaouais va être installé, on l'espère. Donc, on attend les permis. Donc, si ce poste-là vient, il vient s'ajouter aux interconnexions actuelles. Ils ont une puissance définie, une capacité d'échange qui est installée.

La capacité maintenant qu'on peut échanger dépend à la fois de ce que, nous, on peut livrer ou accepter, puis de ce que les réseaux voisins peuvent livrer ou accepter, ce qui définit  
690 ce qu'on peut échanger. Donc, il y a des contraintes de réseaux soit chez nous, soit chez eux qui fait qu'en tout temps, en saison, en semaine, cette capacité-là varie, donc l'été, ainsi de suite, par rapport aux contraintes des réseaux.

695 Mais il n'y a plus de limitation, comme vous l'indiquiez au début, parce que, maintenant, on rencontre les mêmes... on conçoit le réseau, on rencontre les mêmes exigences que nos voisins. Donc, c'est qu'on n'a plus à se restreindre par rapport à un réseau qui était, à l'époque, jugé moins fiable. Nous sommes sur les mêmes bases.

700           Maintenant, il ne demeure pas moins que la gestion des réseaux quotidiennement ou journalièrement doit, elle, refléter ce qu'il est possible de faire, qu'il peut y avoir des limitations en plus par rapport à ça.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

705           Est-ce que je dois comprendre que, outre les contraintes techniques de gestion des équipements électriques aux interconnexions, toutes les restrictions qui étaient liées à la stabilité du réseau d'Hydro-Québec, à l'intérieur du Québec, ont été levées? C'est-à-dire que s'il y avait un autre événement verglas, dans le fond, les réseaux voisins ont jugé qu'eux autres ne le voyaient pas dans ce qu'ils pouvaient recevoir du Québec en termes de stabilité.

710           Est-ce que vous pouvez m'indiquer si j'ai un peu compris ce que vous m'avez expliqué?

**M. SERGE FORTIN :**

715           Le réseau étant conçu comme les autres le conçoivent, nous sommes, si on veut, sur un pied d'égalité. Donc, on n'a pas eu de contre-indication à l'effet de se faire dire que notre réseau était plus faible que les autres. On rencontre ce qu'ils demandent.

720           Et durant le verglas, par exemple, il n'y a aucune panne provinciale qui a eu lieu au Québec. Il y avait des problèmes d'acheminer l'énergie à la clientèle. Il y a eu une catastrophe. Il y a eu des implications sociales jugées inacceptables. C'est pour ça qu'il y a une réaction, non pas parce qu'on n'est pas conforme aux critères de conception d'ailleurs sur le plan fiabilité. Il y a un problème de structure, de chargement de glace.

725           Un peu comme, par exemple, EDF l'an passé, Électricité de France, ils ont eu un problème de vent énorme. Il y a une prise de conscience. Ils font un programme chez eux de 15 ans de façon à sécuriser chacun des postes à la fois de production et de transport, parce qu'ils ont jugé chez eux qu'il y avait eu des conséquences qu'ils ont jugées inacceptables. Ils font un plan de 15 ans même si l'Europe est encore plus, si on veut, maillée, les pays étant plus près que peut l'être l'Amérique du Nord ou le Québec particulièrement.

730           Un peu comme, par exemple, EDF l'an passé, Électricité de France, ils ont eu un problème de vent énorme. Il y a une prise de conscience. Ils font un programme chez eux de 15 ans de façon à sécuriser chacun des postes à la fois de production et de transport, parce qu'ils ont jugé chez eux qu'il y avait eu des conséquences qu'ils ont jugées inacceptables. Ils font un plan de 15 ans même si l'Europe est encore plus, si on veut, maillée, les pays étant plus près que peut l'être l'Amérique du Nord ou le Québec particulièrement.

735           Tout ça est issu de ce qu'il se passe. On peut toujours parler du risque. On a de la misère à l'évaluer, on ne sait pas qu'est-ce qu'il est, mais quand c'est arrivé une fois, on ne peut pas dire : «Ça ne se produira plus.» On ne le sait pas. Il faut prendre action. Puis quand les conséquences, elles, sont de l'importance qu'on a vécue, il y a une prise de responsabilité que les organismes en place doivent prendre. Donc, ce qu'on propose, à tort ou à raison, les critères étant ce qu'on a défini, c'est de façon à améliorer cette situation-là. Donc, c'est une position d'entreprise qu'on partage, qu'on a partagée déjà beaucoup depuis deux ans, puis

740           qu'on veut essayer d'expliquer autant que faire se peut, mais pas nécessairement pour la vendre ou la faire accepter. On veut expliquer sur quoi on se base. C'est un peu la démarche.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

745 Pour revenir à la question de monsieur Boissonnault, moi, ce que j'avais compris dans sa question, c'était : est-ce que le NPCC met des critères sur le réseau interne d'Hydro-Québec quant aux échanges avec les réseaux voisins? Puis ce que je comprends de votre réponse, c'est que, avec la stabilité qu'on connaît du réseau d'Hydro-Québec aujourd'hui à l'interne, il n'y a plus de contraintes. C'est ça que j'ai compris.

750

**M. SERGE FORTIN :**

755 Les contraintes viennent de la gestion quotidienne que les réseaux rencontrent.

**M. JEAN RIVA :**

Et non pas sur la qualité du réseau comme tel.

760

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

765 C'est qu'on mélange avec le mot «contraintes», là. La stabilité du réseau d'Hydro-Québec permet de faire qu'il n'y a plus d'exigences particulières du NPCC. Si, par exemple, on perd une ligne de la Baie James ou on perd une autre ligne, les critères du NPCC ne sont plus affectés par ça. C'est ça que j'essaie de voir.

**M. JEAN RIVA :**

770 Les critères et les exigences du NPCC sont encore là. On les rencontre. À partir du moment où on les rencontre, on devient un joueur à part entière avec les autres membres du NPCC.

**LE PRÉSIDENT :**

775

Monsieur Boissonnault, votre seconde question, s'il vous plaît.

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

780 Hydro-Québec fait grand état, et ça nous préoccupe également, pour la région de l'Outaouais du délai de 24 heures. J'aurais plusieurs questions sur ça, mais je vais en poser une.

785 En Outaouais et dans les Laurentides, des délais beaucoup plus importants ont été occasionnés par la chute des branches et d'arbres sur le réseau de distribution. Ceci a été démontré, je pense, lors de la précédente audience.

790 Ma question est la suivante. Qu'est-ce qui peut nous assurer que, dans une situation  
exceptionnelle, le bris de lignes de distribution aérienne causé soit par un mauvais entretien  
récurrent, soit par des facteurs non prévisibles, ne viendra pas annuler le rythme  
approvisionnement plus rapide par Grand-Brûlé-Vignan dont fait état l'Hydro-Québec?

795 **LE PRÉSIDENT :**

800 Monsieur Riva, vous avez abordé lundi soir un peu cette notion-là. C'est le temps  
maintenant de l'explorer davantage. Eu égard au réseau de distribution, quels sont les moyens  
mis en place pour corriger ou améliorer la situation et contribuer au renforcement du réseau de  
l'Outaouais?

**M. JEAN RIVA :**

805 Eu égard au réseau de distribution, Monsieur le Président, d'abord il y avait un bon  
entretien, sauf que le verglas nous a ouvert les yeux sur effectivement l'élagage des arbres.  
Donc, effectivement, dans la grande région des Laurentides, incluant la région de l'Outaouais,  
il y a des argents supplémentaires qui ont été investis pour l'entretien des lignes de distribution,  
c'est-à-dire l'élagage des arbres et enlever tout ce qui pourrait être en surplomb des lignes. Je  
pourrais vous sortir les chiffres, mais je pense que c'est un montant de 4 000 000\$  
810 supplémentaire qui a été investi à ce niveau-là.

815 Maintenant, pour répondre au deuxième aspect de la question, la ligne Grand-Brûlé-  
Vignan amène l'énergie au poste Vignan, donc pour combler l'ensemble de la population  
outaouaise. Oui, il pourrait y avoir un événement qui, sur la terre, la distribution elle-même  
pourrait retarder mais, à ce moment-là, on circonscrit beaucoup plus la zone que de ne pas  
pouvoir alimenter le poste Vignan.

**LE PRÉSIDENT :**

820 Sur le renforcement, vous faites référence à l'élagage des arbres. Est-ce qu'il y a  
d'autres mesures qui sont entreprises par Hydro-Québec par rapport aux infrastructures elles-  
mêmes?

**M. JEAN RIVA :**

825 Au-delà de l'entretien parmi les moyens qui ont été pris depuis 1998, non. Il y a des  
études conjointes qui se font pour voir pour les secteurs un peu plus névralgiques, surtout en  
milieu urbain, de voir à regarder s'il n'y a pas lieu d'enfouir certaines lignes de distribution mais,  
ça, ça va se faire en partenariat avec les municipalités.  
830

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Boissonnault, on vous invite à vous réinscrire pour la suite de vos questions.  
Merci, monsieur Boissonnault.

835

Nous invitons maintenant monsieur Bazinet, Bernard Bazinet. Bonjour, Monsieur.

**M. BERNARD BAZINET :**

840

Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames les Commissaires. Moi, au départ, je voudrais bien faire comprendre à tout le monde que je ne suis pas intéressé à avoir une ligne tout simplement, là. Mais si je suis pris à avoir une ligne, je voudrais bien qu'on négocie d'égal à égal.

845

Cette nuit, je n'ai pas été capable de dormir, encore une fois, à cause d'Hydro-Québec. Et puis j'ai pris quelques heures pour écrire ma question. Et puis si vous permettez, j'aimerais vous la lire.

850

Monsieur le Président, je suis à me demander le sérieux des études d'impacts sur le territoire et sur toutes les autres études en général.

Est-ce qu'on peut pourrait voir l'acétate en partant du poste Grand-Brûlé, madame LeBel? C'est un peu loin, mais on peut quand même distinguer.

855

**LE PRÉSIDENT :**

Celle d'avant, oui, est-ce que ça vous convient?

**M. BERNARD BAZINET :**

860

Non, plus bas un peu, c'est ça. Vous n'avez pas plus près, madame LeBel? C'est pas possible de voir plus près? Non? Bon!

865

Comme vous pouvez voir, Monsieur le Président, on m'a zoné dans la zone... moi, je suis dans le coin exactement là en jaune et vert. On m'a zoné pâturage et plantation. On a négligé volontairement ou involontairement notre zone récréo-touristique qui est très importante et ce, pour minimiser les impacts qu'on nous a oubliés, car moi et mon voisin sommes touristiques. J'accueille des gens de partout dans le monde, des groupes de Français, des Allemands, des Suisses, des Belges, des Japonais, des Américains, des Ontariens et même des Mexicains, partout à travers le Québec et partout à travers le Canada.

870

Je fais affaires avec ces agences de voyage de partout, Air Canada, l'Altitude, 45 Degré, Multi-Tours. J'ai des clients de Tremblant régulièrement, j'ai des clubs de VTT pour nommer que ceux-ci.

875

Là est ma question : Comment se fait-il qu'Hydro-Québec qui nous a promis, il y a deux ans environ, qu'ils étaient pour retourner faire leurs devoirs et ils ont fait une erreur aussi grossière en ne zonant pas de la bonne manière au départ? Et comment peuvent-ils mesurer les impacts chez moi et qu'en est-il du restant du tracé? Est-ce qu'ils ont autre chose à cacher?

880

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Riva, qu'en est-il quant...

885

**M. BERNARD BAZINET :**

Aux erreurs.

**LE PRÉSIDENT :**

890

Comment expliquer l'erreur de zonage? Et est-ce que vous êtes en mesure de nous faire part de la distinction au niveau des impacts à la suite de ça?

**M. JEAN RIVA :**

895

Oui, Monsieur le Président. Madame LeBel va répondre.

**MME CONSTANCE LABEL :**

900

Ce qu'il faut comprendre lorsqu'on monte nos cartes d'inventaire, c'est que l'information qu'on collige, c'est ce qu'il y a sur le territoire. C'est-à-dire qu'on a noté ici le commerce de monsieur comme étant le Relais sous les Pins. On ne cartographie pas les zonages municipaux. On cartographie les résidences, les chalets. L'utilisation du sol finalement actuelle est prévue, mais on va zoner une terre... on va colliger une maison, un chalet, une terre agricole, mais on ne vient pas colliger l'information sur le zonage municipal. Une résidence peut être installée dans un secteur commercial mais, là, on ne viendra pas superposer toutes ces informations-là pour des raisons à un moment donné de quantité d'information à mettre sur une carte.

905

On a prévu ailleurs dans l'étude d'impacts un exercice sur les zonages municipaux comme tels. Mais dans nos cartes d'inventaire du milieu naturel et humain, ce sont les utilisations actuelles que l'on inscrit sur la carte.

910

**LE PRÉSIDENT :**

915

C'est certain que vous relevez le fait que c'est 150 quelques kilomètres comme une contrainte, mais comment ne pas tenir compte des affectations? Est-ce que d'autres types d'activités récréo-touristiques sur le territoire pourraient être dans la même situation que monsieur?

920 **MME CONSTANCE LABEL :**

Comment je vous dirais ça? On en tient compte, parce qu'on les connaît. On sait que, ici, c'est un Relais sous les Pins. On sait que, à côté, il y a des étangs de pêche. On sait que, ailleurs, il y a un commerce qui reçoit des gens pour des activités touristiques. Mais c'est pas en termes de zonage qu'on collige cette information, c'est en termes de connaissance du milieu.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais selon votre carte, il est zoné quoi présentement?

930

**MME CONSTANCE LABEL :**

Il n'y a pas de zonage sur la carte.

935 **LE PRÉSIDENT :**

Oubliez le zonage, là. Je ne veux pas faire de sémantique, parce que ça va être long.

**MME CONSTANCE LABEL :**

940

C'est ça, mais c'est inscrit Relais sous les Pins.

**LE PRÉSIDENT :**

945

O.K.

**MME CONSTANCE LABEL :**

Et notre connaissance du territoire fait qu'on sait que, au Relais sous les Pins, il y a des activités récréo-touristiques, que monsieur reçoit des gens pour faire du VTT ou de la motoneige. On a cette information-là.

950

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais reprendre ça autrement. Vous dites, monsieur Bazinet, que vous êtes zoné... répétez-nous le terme que vous utilisez.

955

**M. BERNARD BAZINET :**

960

Je suis zoné en jaune, là. C'est...

**MME CONSTANCE LABEL :**

C'est pas le zonage.

965

**M. BERNARD BAZINET :**

Pâturage.

970

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, pâturage.

**M. BERNARD BAZINET :**

975

Pâturage naturel. Comment se fait-il que je reçois des Européens dans des pâturages?

**LE PRÉSIDENT :**

980

Non, non, c'est beau, monsieur Bazinet.

L'utilisation du mot «zonage» par monsieur Bazinet, ce n'est pas sur le mot «zonage», mais sur la délimitation de l'affection qu'il voit de pâturage, comment...

985

**MME CONSTANCE LABEL :**

Ce qu'on voit sur la...

**LE PRÉSIDENT :**

990

Je veux que monsieur Bazinet comprenne ce que vous avez fait. Puis là, je ne le comprends pas ce que vous avez fait.

**MME CONSTANCE LABEL :**

995

Bien, nous, c'est l'inventaire. On se promène sur le territoire ou on regarde des photos aériennes. Et ce qu'on voit, c'est que, autour du relais de monsieur, il y a des pins qui ont été plantés. Donc, pour nous, il y a un grand secteur de plantation.

1000

Ensuite, je vais aller, je pense, à la carte, ça va être plus facile.

**LE PRÉSIDENT :**

1005

Regardez, madame LeBel, je vais me reprendre autrement. J'aimerais essayer autrement. Si je regarde sur votre carte, monsieur Bazinet nous dit : «Bien, c'est jaune, puis c'est pâturage naturel.» Si on prend votre même carte, pourquoi ça ne serait pas en rose? Je vais vous en nommer : secteur de villégiature existant.

1010

**MME CONSTANCE LABEL :**

Parce que pour nous, la villégiature, c'est un chalet, résidence secondaire...

1015

**LE PRÉSIDENT :**

Villégiature, loisirs, tourisme. Pourquoi vous...

1020

**MME CONSTANCE LABEL :**

Oui, mais ce qu'on...

**LE PRÉSIDENT :**

1025

C'est sûr qu'il faut trouver la réponse.

**MME CONSTANCE LABEL :**

C'est parce que ce qu'on cartographie, c'est le chalet, mais pas l'affectation villégiature.

1030

**LE PRÉSIDENT :**

Mais dans quel cas sur la même carte... peut-être pas sur le même secteur, on en voit des secteurs en rose. Qu'est-ce qui vous a amenée...

1035

**MME CONSTANCE LABEL :**

C'est parce que ce sont des... il y a des habitations, chalets dans les secteurs en rose. C'est pas une affectation du territoire. C'est qu'il y a un bâtiment, un chalet qui est dessiné là.

1040

**LE PRÉSIDENT :**

Mais dans certains cas, vous êtes à même de distinguer une base de plein air?

1045

**MME CONSTANCE LABEL :**

Oui. Elle va être dessinée en rouge à ce moment-là.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Mais comment vous le voyez sur la carte... si vous le faites à partir des cartes...

1055 **MME CONSTANCE LABEL :**

Les bâtiments permanents...

**LE PRÉSIDENT :**

1060 ... une base de plein air, il n'y a pas nécessairement dix bâtisses, puis on voit les installations. Comment vous faites la distinction entre une base de plein air, qui va être en rose foncé, puis un autre bâtiment à côté qui, lui, va être en jaune?

**MME CONSTANCE LABEL :**

1065

En jaune, ça, ça va être une terre agricole.

**LE PRÉSIDENT :**

1070

Bien, monsieur Bazinet doit avoir un bâtiment là-dessus.

**M. BERNARD BAZINET :**

1075 Madame LeBel, je suis zoné blanc et commercial. Quand vous dites «agricole», là, on ne parle pas le même langage. Je pense que vous seriez peut-être mieux de retourner à l'école un petit peu.

**LE PRÉSIDENT :**

1080

Ah! Monsieur Bazinet! Monsieur Bazinet...

**MME CONSTANCE LABEL :**

1085

Monsieur...

**LE PRÉSIDENT :**

1090

Non, un instant, madame LeBel.

C'est pas la façon qu'on a de procéder. On peut comprendre votre situation, on va l'entendre plus tard par rapport à ça. Mais là, ce qu'on essaie de faire, vous posez une question et on veut aller chercher un élément d'information.

1095

Ultimement, si l'information vous apparaît inadéquate, erronée, ça sera à vous de revenir auprès de la Commission qui, dans un mois, va vous écouter là-dessus.

1100

Je le répète, je l'ai dit le premier soir, présentement, sur ces commentaires-là, la Commission est sourde. Elle est sourde, mais à force d'entendre un bruit de fond, elle peut finir par être agacée. Et ça, je pense que c'est pas une bonne stratégie. Je pense que vous m'avez compris? Très bien. On continue sur la bonne ligne.

**MME CONSTANCE LABEL :**

1105

L'information qu'on collige sur nos cartes, ce sont les informations que l'on voit, pas... comment je vous dirais? Que l'on voit de nos yeux vu. Si on circule sur une route, si on regarde une photo aérienne, on va voir un bâtiment, on va voir un champ, on va voir un boisé. Ce sont des choses tangibles qu'on met sur une carte.

1110

Tandis qu'une affectation de zonage, c'est quelque chose qui est une vue de l'esprit ou qui est quelque chose d'intangible. C'est peut-être la différence qu'on peut faire entre une information du type zonage de villégiature ou zonage agricole.

1115

**LE PRÉSIDENT :**

La Commission comprend la distinction du zonage. C'est pour ça que je reprends les mêmes termes juste pour être compris ici. C'est moins ça que... je le reprends autrement. Est-ce qu'une base de plein air, vous voyez une pancarte «Base de plein air X, Y, Z» et, là, vous faites la transformation adéquate sur votre carte? C'est ça?

1120

**MME CONSTANCE LABEL :**

L'information qu'on ajoute dans...

1125

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est ça?

1130

**MME CONSTANCE LABEL :**

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1135

Je traduis ce que vous venez de me dire.

**MME CONSTANCE LABEL :**

1140

Oui. Et l'information qu'on ajoute... en plus de voir un bâtiment qui est le bâtiment ici du relais, on ajoute une information qui dit ici «relais» et qui fait en sorte qu'on distingue ce bâtiment-là qui est un carré rouge d'un autre bâtiment qui est une résidence tout simplement.

**LE PRÉSIDENT :**

1145

Mais le relais, vous n'avez pas d'autres informations à savoir quelle sorte de relais, quelles sont les activités exercées dans ce relais-là?

**MME CONSTANCE LABEL :**

1150

Oui. Dans...

**LE PRÉSIDENT :**

1155

Si monsieur Bazinet avait eu une pancarte «Relais, accueil de villégiateurs, accueil de...», il y aurait eu une désignation différente sur votre carte?

**MME CONSTANCE LABEL :**

1160

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

Puisque vous l'auriez constatée de visu?

1165

**MME CONSTANCE LABEL :**

1170

Ça, c'est ce qu'on voit sur la carte. Maintenant, quand on fait la description du territoire à l'étude, il y a des informations complémentaires qui sont données. Par exemple à la page 83 du rapport où on parle des infrastructures de loisirs et de tourisme, on indique que, dans Arundel, on accède au Relais sous les Pins et à l'étang de pêche Pyane et Fils qui est juste à l'ouest. On dit que :

*«Le Circuit de motoneige offre des activités de pêche, de loisirs, permet la pratique d'activités variées de type familial, notamment...»*

1175

Ils ont fait une description des activités qui ont lieu à ces deux emplacements.

**LE PRÉSIDENT :**

Au Relais?

1180

**MME CONSTANCE LABEL :**

Au Relais et à l'étang de pêche.

1185

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1190

Je comprends que, au niveau des cartes d'inventaire milieux naturels et humains, vous avez utilisé votre propre terminologie pour décrire le territoire. Ce que j'aimerais savoir, c'est comment est-ce que cette cartographie-là est utilisée au niveau de l'analyse des impacts? Parce que dans votre catégorisation des impacts, l'impact du passage d'une ligne sur un secteur de villégiature ou sur un secteur qui est classé dans le genre peuplement forestier ou agricole n'est pas le même.

1195

Alors, si, dans votre cartographie-là du milieu, vous mettez ce que vous voyez, c'est une chose dans votre méthodologie. Ce que j'aimerais savoir, c'est, dans un cas comme celui-là, quand on arrive à l'étape suivante qui est l'analyse des impacts, comment est-ce que ces particularités-là, qui ne sont peut-être pas visibles du haut des airs, sont prises en compte?

1200

**MME CONSTANCE LABEL :**

Il faudrait que j'aïlle... quand on va arriver aux impacts sur les infrastructures de loisirs et de tourisme, il y aura une évaluation qui sera faite de l'impact appréhendé, de l'application des mesures d'atténuation et de l'impact résiduel. Les mêmes thèmes qu'on a dans la description du territoire, ces thèmes-là sont repris aussi dans l'analyse des impacts. Donc, les infrastructures de tourisme et de loisirs auront leur propre analyse du côté des impacts.

1205

1210

**MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Juste pour être sûre, si, dans la cartographie, c'est cartographié comme un espace agricole et forestier, dans l'analyse des impacts, est-ce qu'on va lui associer un impact moyen de part cette catégorisation-là ou est-ce qu'on va lui attribuer un impact très fort, comme on le fait pour les secteurs de villégiature?

1215

1220

**MME CONSTANCE LABEL :**

Écoutez, je ne connais pas... je ne me souviens pas de la matrice par coeur. Je peux vous retrouver le cas particulier de... du cas dont on parle.

1225 **M. JEAN RIVA :**

Il faut distinguer aussi deux choses, la résistance de l'élément, c'est-à-dire est-ce que ça résiste au passage d'une ligne ou non? Et une fois qu'on a déterminé la résistance, il faut déterminer l'impact. C'est-à-dire que pour certains milieux, l'impact va être moins grand en fonction aussi d'une résistance moins grande. Il y a deux valeurs à analyser là-dedans, là.

1230

On pourra vous sortir c'est quoi l'analyse qu'on fait de la compatibilité d'une ligne avec l'utilisation d'un espace comme ça.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bazinet?

1240 **M. BERNARD BAZINET :**

Ça a pas tellement répondu à ma question mais, en tout cas, on va se contenter de ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1245 Je pense qu'il a donné des éléments d'information.

**M. BERNARD BAZINET :**

Oui.

1250

**LE PRÉSIDENT :**

Mais il y a une partie de votre problème qui n'est pas résolu...

1255 **M. BERNARD BAZINET :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

1260

... à partir d'une illustration.

**M. BERNARD BAZINET :**

1265 C'est ça, parce que je me dis...

**LE PRÉSIDENT :**

1270 Il y a une prise en compte autrement qui suit, mais...

**M. BERNARD BAZINET :**

1275 Parce que je me dis : s'il n'y a pas eu un calcul d'impacts chez nous, si ça a été fait tout le long du tracé comme ça, comment peuvent-ils arriver à mesurer des impacts s'il n'y a pas d'impacts, comme ils disent?

**LE PRÉSIDENT :**

1280 Votre seconde question, Monsieur.

**M. BERNARD BAZINET :**

Ma seconde question, je voudrais m'adresser à monsieur Mailhot.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Riva, est-ce que c'est possible que monsieur Mailhot se joigne à vous?

1290 Bonjour, monsieur Mailhot.

Monsieur Bazinet?

**M. BERNARD BAZINET :**

1295 Monsieur Mailhot était censé nous faire une démonstration aujourd'hui, il nous avait promis ça hier, pour une quinzaine de minutes. Mais j'aimerais entendre... étant donné que je n'ai pas le choix d'avoir une ligne, une troisième ligne, je devrais rajouter, j'aimerais entendre de façon intelligente et savante de monsieur Mailhot d'évaluer la dépréciation de ma maison, de mon 110 acres commercial, de mon commerce récréo-touristique et les impacts visuels permanents sur cette terre ancestrale de 1886 qui est dans la famille, et aussi la dépréciation que mon frère, qui a un domaine en face de moi, qui avait une valeur inestimable avant la venue de vos fameuses Eiffel et maintenant ne vaut plus rien.

1305 J'aimerais qu'il me fasse la démonstration et puis peut-être qu'il nous fasse une offre, de quelle façon Hydro-Québec peut nous offrir les montants pour dédommagement.

**LE PRÉSIDENT :**

1310 Mais je veux que vous compreniez une chose qui est importante également. C'est bien  
entendu qu'on reçoit votre question, mais sur le mécanisme, c'est d'intérêt public, c'est d'intérêt  
pour tout le monde. Mais en termes d'offres et de contre-offres, ça ne peut pas se passer ici.

**M. BERNARD BAZINET :**

1315 Non, non, mais juste pour sensibiliser la Commission.

**LE PRÉSIDENT :**

1320 Mais vous comprenez?

**M. BERNARD BAZINET :**

Oui, oui.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

Vous comprenez pourquoi?

**M. BERNARD BAZINET :**

1330 Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1335 La Commission n'a pas d'intérêt dans vos affaires privées.

**M. BERNARD BAZINET :**

1340 C'est la façon...

**LE PRÉSIDENT :**

1345 Elle insiste cependant sur les mécanismes qui existent.

**M. BERNARD BAZINET :**

La façon de négociation...

1350 **LE PRÉSIDENT :**

1355 S'il y a des accords, tel que ça a été expliqué hier par monsieur Mailhot, qu'il y a des mécanismes qui existent pour ça. Il y a un tribunal qui existe pour ça. Très bien.

Monsieur Mailhot, êtes-vous à même de donner des informations? Monsieur Riva?

**M. JEAN RIVA :**

1360 Le premier volet, Monsieur le Président, je vous rejoins, il n'est pas question qu'on fasse de la négociation ici. Ce qu'on peut vous proposer, c'est quels éléments, sur la méthode autrement dit, la méthodologie que les éléments sont pris en compte.

1365 Je voudrais quand même nuancer le propos de monsieur Bazinet compte tenu de l'impact visuel. Oui, il va y avoir un impact visuel, mais il y a déjà deux lignes. Donc, la troisième, c'est sûr que ça n'améliore pas, mais il est déjà *impacté* d'un point de vue visuel. Je vais laisser la parole à monsieur Mailhot.

**M. MARCEL MAILHOT :**

1370 Monsieur le Président, en matière d'acquisition, la loi nous oblige à évaluer la chose, le terrain et les dommages qui découlent de cette acquisition-là. Et le dossier de monsieur Bazinet ne fera pas exception.

1375 Si monsieur Bazinet prétend, à juste titre, à des dépréciations à son entreprise suite au passage d'une troisième ligne, il devra en faire la démonstration avec des chiffres à l'appui. Exemple, l'achalandage est réduit. C'est un exemple que je donne, ce n'est pas une affirmation. Alors, on étudiera sa preuve au mérite après nous avoir communiqué les informations.

1380 Mais a priori, on fait des offres. Et les dommages, le fardeau de la preuve quant aux dommages qui découlent d'une acquisition ou d'une expropriation incombe au propriétaire. En d'autres termes, la partie qui subit le dommage ou qui est lésé doit faire la démonstration de ce dommage.

1385 **LE PRÉSIDENT :**

1390 Ça signifie pour monsieur Bazinet... j'essaie de revenir à votre question sur la démonstration. Peut-être que je me trompe, mais je ne suis pas sûr qu'il va avoir une réponse qui puisse vous démontrer ça.

Maintenant, sur la façon de le faire, on a un premier élément qui vous est donné et, là-dedans, on peut tirer que ça revient aussi à vous à faire cette démonstration. C'est un peu comme... vous me corrigerez, mais vous avez à démontrer que vous avez un préjudice sur ça,

1395 ça, ça et ça et que, pour vous, ce qui est offert par Hydro-Québec ne correspond pas, si c'est le cas, à ces préjudices-là.

1400 Ça, pour vous, ça a été clair? Qu'est-ce que vous attendez de plus de la part de monsieur Mailhot en termes d'explications présentement?

**M. BERNARD BAZINET :**

1405 Parce que, hier, on avait parlé avec monsieur Mailhot qu'il y a deux ans, lorsqu'il avait été question de négociations pour le passage de la ligne, Hydro-Québec payait là où elle prenait leur servitude, ce qui correspondait à un côté, c'était pas touché. Et monsieur Mailhot était censé nous faire la démonstration aujourd'hui que les propriétés avoisinantes... je dis bien «avoisinantes», c'est pas juste pour moi, c'est pour tout le monde, les propriétaires avoisinants qui subissent une dépréciation de leur propriété. Mais, par contre, monsieur Mailhot nous a dit hier, comme il a dit il y a deux ans...

1410

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1415

**M. BERNARD BAZINET :**

... «On paie où est-ce qu'on passe. La propriété à côté, avoisinante, il n'y a pas de dépréciation ou si peu.»

1420

**LE PRÉSIDENT :**

1425

Celles auxquelles il a référé, mais je ne pense pas que, lui reposer la même question, il va changer son chiffre, lui non plus, depuis hier.

**M. BERNARD BAZINET :**

1430

Peut-être.

**M. MARCEL MAILHOT :**

C'est encore la situation.

1435

**LE PRÉSIDENT :**

1440 Vous dites «peut-être»; moi, j'en suis convaincu. Mais par ailleurs, j'ai aussi entendu que, toujours dans la démonstration du préjudice... le préjudice, sans que ça soit trop... je pense que vous comprenez, c'est quoi votre perte, c'est quoi votre perte de valeur en termes de valeur marchande dans un commerce particulièrement, l'achalandage. C'est à vous à trouver ça. Vous pourriez dire que vous trouvez plate que ça soit à vous à le faire, mais c'est comme ça. C'est ça les règles fixées présentement.

1445 **M. BERNARD BAZINET :**

Je m'excuse, Monsieur le Président. C'est mon voisin qui a les étangs de pêche Pyane. Il a une pisciculture, c'est mon voisin que, lui aussi, il est zoné pâturage et...

1450 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1455 **M. BERNARD BAZINET :**

Et puis, lui aussi, ça l'intéressait de savoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1460 Oui, mais ce qu'on ne peut pas faire, c'est une démonstration d'un cas particulier. On ne peut pas faire ça ici, c'est pas possible.

1465 **M. PYANE :**

Je suis bien d'accord, mais nous autres, on n'est pas...

**LE PRÉSIDENT :**

1470 Monsieur, on ne vous entend pas. Présentement, c'est monsieur Bazinet. S'il y a des informations complémentaires, on va vous demander de vous inscrire pour permettre aux autres qui sont inscrits de passer. Il y en a plein d'inscrits, il y en a plein qui ont donné leur nom en arrière. Ça fait qu'il faut suivre les mêmes règles pour tout le monde; sinon, ça va être...

1475 **M. BERNARD BAZINET :**

Moi, ce que j'aimerais savoir, Monsieur le Président, c'est que c'est bien beau dire : «O.K., Hydro-Québec a dit : "On paie où on passe, la servitude".» Mais la dépréciation des

1480 propriétés avoisinantes, est-ce que Hydro-Québec va allouer un montant pour ça, oui ou non?  
C'est ça ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

1485 Voulez-vous répéter votre élément de réponse d'hier soir sur ce point-là?

**M. JEAN RIVA :**

Non, Monsieur le Président.

1490

**LE PRÉSIDENT :**

Non, vous ne voulez pas le répéter?

1495 **M. JEAN RIVA :**

Excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

1500

Elle était facile, elle était facile.

1505

**M. JEAN RIVA :**

1510 Oui. Non, j'ai couru après. Oui, je peux le répéter. C'est que non, effectivement, là où la servitude ne passe pas, si la propriété est avoisinante à la ligne, on ne paie pas dépréciation ou autre.

**LE PRÉSIDENT :**

1515 C'est une ligne d'Hydro-Québec. Donc, quand vous dites que c'est non, c'est que ça ne fait pas partie de l'expropriation, parce que c'est en dehors de la ligne, de l'emprise. Est-ce qu'il y a des cas où Hydro-Québec va indemniser et que ce n'était pas dans l'emprise?

**M. MARCEL MAILHOT :**

1520

À ma connaissance, Monsieur le Président, non. On n'indemnise pas si on n'affecte pas le patrimoine du propriétaire directement.

**LE PRÉSIDENT :**

1525

Mais à ce moment-là, il vous revient de le mentionner, ainsi qu'avec votre collègue ou d'autres voisins. Mentionnez-le dans votre mémoire qu'est-ce qu'il en est sur ce point-là. C'est important aussi. Merci, monsieur Bazinet.

1530

**M. BERNARD BAZINET :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1535

Nous allons prendre une pause et reprendre immédiatement.

**PAUSE**

1540

**LE PRÉSIDENT :**

En attendant que les gens s'assoient, on va demander à Hydro-Québec s'il y a le dépôt d'autres documents tel qu'annoncé hier soir?

1545

**M. JEAN RIVA :**

1550

Oui, monsieur le président. Alors déposés cet après-midi les transparents présentés le 11 octobre sur les liens Québec-Ontario, les transparents présentés le 11 octobre sur les propositions considérées, les transparents présentés le 11 octobre sur les ondes de charges de glace et glacimètre, c'est-à-dire la photo du glacimètre, schéma unifilaire du redresseur ondulatoire Madawaska et le nombre de résidences qui sont situées dans la zone du 2 micron Tesla.

1555

Maintenant, pour la carte de glacimètre, on devrait l'avoir lundi. Le profil de charges, on devrait aussi l'avoir lundi; je vous souligne juste que c'est le même profil qui a été déposé dans le cadre des audiences du poste Outaouais, donc, il est déjà disponible. Répartition des charges, on attend ça pour la semaine prochaine, on espère, lundi, mais ça va venir au courant de la semaine prochaine. La liste des références concernant les phytocides dont on a parlé hier, ça va être disponible lundi, et le jugement favorable dans le cadre de la dépréciation, ça va être aussi disponible lundi.

1560

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Nous enchaînons en demandant immédiatement à M. Jean-Marie Morin de poser ses questions.

1565

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

Bonjour.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur Morin.

1575 **M. JEAN-MARIE MORIN :**

Ce ne sera pas long. Je voudrais juste remercier M. Fortin qui m'a apporté un schéma. C'est exactement le genre de schéma que je voudrais, mais moi, ce que ça me prendrait, ce serait le même format, le même niveau de complexité, mais pour ce qu'il va y avoir à l'intérieur de l'enceinte du poste de l'Outaouais. Ça, ça me donne une bonne idée du fonctionnement des redresseurs ondulaires en général, mais je présume que celui du poste, il va être configuré d'une façon semblable.

1580  
Sauf que ce que j'aimerais savoir, moi, c'est ce qu'il va y avoir exactement à l'intérieur de l'enceinte, puis il va y avoir un transformateur pour remplacer le poste temporaire, puis de la façon que ça va être relié au reste. C'est ça qu'il me prendrait, puis j'aimerais ça avoir ça sous la même forme que ça. Ça doit sûrement exister parce que...

1585 **LE PRÉSIDENT :**

1590 Monsieur Riva - on va aller voir - monsieur Riva.

**M. JEAN RIVA :**

1595 M. Fortin va répondre.

**M. SERGE FORTIN :**

1600 Pour le poste Outaouais, on n'a pas encore retenu un des trois manufacturiers, donc, on a des schémas. Mais ce qu'on a voulu faire avec ceci, c'est donner un exemple d'un poste actuel avec les indications au niveau des tensions courant tel que demandé. La disposition, c'est le même principe, il n'y aura pas rien de nouveau, c'est tout le même genre d'équipement qu'on y retrouve, le même genre de dispositif. Ça fait que ce que je peux faire, c'est de la mettre sur projecteur pour savoir si je peux compléter l'information sur un cas typique...

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Morin, vous comprenez qu'on n'aura pas celui du poste Outaouais spécifiquement.

1610 C'est un modèle type que vous présentez, similaire?

**M. SERGE FORTIN :**

1615 C'est un arrangement dos à dos, courant continu, et c'est pareil. Donc, si les questions peuvent être transposées sur le schéma qu'on a...

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1620 Excusez. Le document que j'ai eu, je vous en remercie, ça répond à une partie de ma question, parce que je présume que, d'un poste à l'autre, c'est des constantes qui reviennent, ça. Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est la configuration du poste d'Outaouais. Sûrement, dans les documents d'appels d'offres, on doit demander aux soumissionnaires de répondre à un devis, de répondre à une exigence quelconque, ça fait qu'à ce moment-là, sur ce document-là, c'est sûrement indiqué quelle exigence le poste doit rencontrer. Il existe sûrement un schéma  
1625 simplifié comme ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1630 Je veux qu'on passe rapidement là-dessus, je pense que ce n'est pas l'examen direct de ce que la Commission entend faire. On va accepter votre question quand même pour un point d'information, pour un point d'information.

1635 Mais à défaut d'avoir le troisième fournisseur auquel vous référez... C'est un appel d'offres, j'imagine?

**M. JEAN RIVA :**

Oui.

1640 **LE PRÉSIDENT :**

A défaut d'avoir ce troisième fournisseur-là, êtes-vous en mesure de nous donner des détails plus précis pour le bénéfice de M. Morin?

1645 **M. JEAN RIVA :**

C'est ce que M. Fortin vous proposait - mais à partir du schéma qu'on a ici - vous montrer, entre autres, certaines des caractéristiques qui sont contenues dans les trois appels d'offres.

1650

**LE PRÉSIDENT :**

Essayons pour voir si ça va répondre à la question.

1655 **M. JEAN-MARIE MORIN :**

Moi, j'aimerais avoir un document que je pourrais consulter, disons, parce que... Il existe sûrement, ce document-là. On ne peut pas demander des appels d'offres...

1660 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible de l'avoir, monsieur Riva?

**M. JEAN RIVA :**

1665

Le document, il n'est pas disponible. Quand on va en appels d'offres, on va avec des spécifications de performance où on exige ce qu'on veut avoir. Présentement, les trois fournisseurs, oui, nous ont fourni un schéma unifilaire. Comme le fournisseur n'est pas choisi encore, on pourrait fournir un schéma unifilaire mais qui ne correspondrait pas nécessairement à celui qui va être choisi. C'est pour ça que je vous propose plutôt, à partir du schéma unifilaire qu'on a là - les autres vont être semblables - de donner les caractéristiques qui peuvent être différentes.

1670

1675 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Morin, expliquez-moi pourquoi vous voulez avoir ça? Pourquoi un similaire ne convient pas vous?

1680 **M. JEAN-MARIE MORIN :**

Ici, ce que j'ai retenu, ça m'aide parce que ça me donne la façon conventionnelle actuellement de faire cette conversion-là. Moi, ce que je veux savoir, c'est l'équipement qu'il va y avoir à l'intérieur du poste de l'Outaouais pour trouver des alternatives. Parce qu'on nous dit qu'on ne peut pas sécuriser l'Outaouais avec ça, mais moi, je ne peux pas voir pourquoi on ne pourrait pas sécuriser l'Outaouais avec ça. Est-ce que l'Hydro a commandé sciemment un poste de conversion qui ferait seulement 80 pour cent du travail?

1685

**LE PRÉSIDENT :**

1690

Mais, monsieur Morin - juste pour bien comprendre - on a entendu l'Hydro qui disait qu'entre le dossier de Commission d'audience publique sur le poste Outaouais et la position d'avant-hier, c'est que le poste Outaouais permanent aurait aussi une fonction de sécurisation de l'Outaouais. Là, vous me dites qu'il ne sécuriserait pas...

1695

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1700 Normalement, au point de vue technique, il n'y a rien qui empêche le poste de l'Outaouais éventuel de sécuriser l'Outaouais sans avoir de délai. Parce qu'on pourrait procéder à faire l'inversion du courant du réseau ontarien, le mettre en courant continu, le retransformer à la fréquence synchrone avec le réseau québécois, puis, à partir de là, alimenter le réseau local. Je ne vois pas pourquoi...

1705 **LE PRÉSIDENT :**

Sur le plan technique?

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1710 Oui, oui, sur le plan technique, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas possible de faire ça avec sensiblement le même équipement qu'on a actuellement. Tout ça, ça va dépendre strictement de ce que l'Hydro va demander aux contracteurs... aux soumissionnaires. On peut leur demander un poste qui va remplir ces critères-là ou on peut leur demander un poste qui va remplacer exactement le système actuel.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'il y a moyen de trouver quelque chose dans ce que vous demandez.

1720 Pour l'instant, en tout cas, ce n'est certainement pas les réponses des soumissionnaires qui intéressent M. Morin, c'est plus qu'est-ce qui a été demandé pour la configuration, ce à quoi ils répondent. Ça, j'imagine que vous êtes en mesure de nous déposer ça? C'est purement technique, mais je crois comprendre l'objet de la question.

1725 **M. JEAN-MARIE MORIN :**

1730 Moi, j'aimerais avoir un document où on verrait la ligne qui vient de... un peu comme ça, ici, mais avec les transformateurs - par exemple, le transformateur qui va remplacer le poste temporaire, puis où il va être branché. En fait, un schéma bloc de tous les éléments qu'il va y avoir à l'intérieur de la clôture.

**LE PRÉSIDENT :**

1735 J'imagine que c'est possible.

**M. JEAN RIVA :**

1740 Pour le schéma bloc, on en a un. Un poste convertisseur dos à dos, c'est toujours le même schéma bloc. Pour le document d'appel d'offres comme tel, je vais vérifier si ça peut être rendu disponible, je ne peux pas m'engager là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

1745 O.K. Pouvez-vous nous revenir ce soir?

**M. JEAN RIVA :**

1750 La semaine prochaine?

**LE PRÉSIDENT :**

1755 On va vous demander de revenir le plus tôt possible. Si ce n'est pas ce soir, ce sera demain ou aux prochaines séances.

**M. JEAN RIVA :**

Dans les plus brefs délais.

1760 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît. Merci.

Monsieur Morin.

1765

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1770 C'était ma seule question. Je reviendrai plus tard pour d'autres questions. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Morin.

1775 Nous invitons maintenant M. Louis-Philippe Constantin.

**M. LOUIS-PHILIPPE CONSTANTIN :**

Bonjour, messieurs dames.

1780

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur Constantin.

1785 **M. LOUIS-PHILIPPE CONSTANTIN :**

1790 Première chose, j'ai un petit dossier à remettre qui est une nouvelle étude au niveau des effets pathologiques des lignes à haute tension, une étude anglaise qui a été faite sur les effets d'ionisation de la haute tension, effets qui auraient tendance à amalgamer les particules polluantes dans l'air, ce qui fait qu'on a relevé des taux de cancer anormalement élevés chez les populations qui vivaient sous le vent par rapport aux lignes à haute tension.

1795 La théorie présentement n'est pas prouvée hors de tout doute parce qu'on doit faire d'autres études. Les études ont été faites dans le sud de l'Angleterre, dans le sud-ouest de l'Angleterre. Là, présentement, on est à demander de nouvelles études au niveau du territoire du Royaume-Uni complet, mais on pourrait dire que les prémisses de la théorie sont très bien accueillies par la communauté médicale anglaise.

1800 C'est évident que - je ne me souviens plus du nom exact - la corporation privatisée qui s'occupe de la distribution électrique en Angleterre, ils sont évidemment contre - ça ne se peut pas - mais... Je ne sais pas où je dois déposer ça?

**LE PRÉSIDENT :**

1805 La Commission l'accepte, mais vous le déposez au secrétariat, tout simplement, à l'arrière tantôt. Votre première question, monsieur Constantin?

**M. LOUIS-PHILIPPE CONSTANTIN :**

1810 Première question. Question qui n'a rien à voir avec la technologie ni rien. J'ai entendu dire - et c'est qu'on dit beaucoup de choses - que le schéma le plus direct de la ligne, je crois que c'est plus vers... Je ne sais pas exactement, par rapport à l'est ou à l'ouest, où est-ce que c'est. Le schéma le plus logique de la ligne aurait été détourné par rapport aux protestations émises par un propriétaire de vastes domaines. Alors l'espèce de remarque que je peux passer...

1815 Premièrement, une question corollaire à ça : est-ce que c'est vrai qu'il y a eu des commentaires, mettons, acerbes par de gros propriétaires, généralement mieux informés que les péquins que nous sommes...

1820 **LE PRÉSIDENT :**

1825 Je comprends votre prudence, et c'est nécessaire d'avoir de la prudence. Sauf que votre question, on va la convertir sur le fait que... «Une partie du tracé», est-ce que vous parlez dans le secteur Huberdeau ici?

**M. LOUIS-PHILIPPE CONSTANTIN :**

1830 Un peu plus loin qu'ici. Honnêtement, je n'ai jamais réussi... Personne n'a pu me confirmer l'emplacement exact. J'ai une théorie, lac (..), lac Sinclair.

**LE PRÉSIDENT :**

1835 Moi, je vous invite, pour votre bénéfice, à parler plutôt du secteur lac Sinclair tout simplement. Qu'est-ce qu'il en est au niveau du secteur lac Sinclair?

Est-ce qu'il y avait un tracé qui était prévu dans le secteur, et quels sont les critères qui ont amené à le déplacer s'il a été prévu pour ce secteur-là?

1840

**M. JEAN RIVA :**

C'est le tracé 1 qu'on vous a illustré sur la carte, et le tracé 1 n'était pas bien accueilli par la MRC-Des Laurentides, c'est ce qui nous a fait aller ailleurs.

1845

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais aller du côté de la MRC. Vous permettez, monsieur Constantin, qu'on s'adresse à la MRC-Des Laurentides.

1850

Monsieur Morin, on connaît la position de la MRC, on connaît l'historique, mais qu'est-ce qu'il en est pour une partie du tracé dans le secteur du lac Sinclair? Quelle est la position administrative de la MRC-Des Laurentides?

1855

**M. RICHARD MORIN :**

O.K. Une partie du tracé qui passe dans le secteur du lac Sinclair...

**LE PRÉSIDENT :**

1860

La variante 1.

**M. RICHARD MORIN :**

1865

O.K. Mais nous, la variante 1 n'a jamais été notre variante préférentielle, c'était une variante de négociation. Le tracé initial était identifié au corridor sud et traversait une infime partie du territoire de la MRC pour rapidement sortir dans la MRC de Papineau en ligne droite vers Vignan. Ça, ç'a toujours été notre tracé préférentiel dès le départ, en 1998.

1870

Lorsqu'on a reçu le décret, lorsque le gouvernement a émis le décret, le premier document qui a été remis à la MRC-Des Laurentides - petit document, une petite plaquette

jaune orange - les gens de l'Hydro-Québec nous avait dit «écoutez, c'est ce tracé-là avec lequel on a travaillé». Ça fait que, pour nous, ç'a toujours été notre point de repère.

1875 Le tracé que vous parlez, vous, lui, il est généré par la proposition de la MRC de Papineau; au lieu d'emprunter le corridor sud, on fait un grand détour sous une forme de banane en traversant la réserve faunique Papineau-Labelle, et en traversant la réserve faunique Papineau-Labelle, à ce moment-là on débouchait à la hauteur du lac Cameron et lac de la Sucrerie.

1880

**LE PRÉSIDENT :**

1885 Mais, sommairement, quels sont en gros les critères que vous aviez dans la tête pour dire, bien, la variante 1, au-delà de la négociation, vous ne la reteniez pas tout simplement?

**M. RICHARD MORIN :**

1890 La variante 1, pourquoi on ne la retenait pas?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1895

**M. RICHARD MORIN :**

1900 Parce qu'il y avait beaucoup plus d'impacts pour cette variante-là pour notre territoire parce qu'on additionnait pratiquement 25 kilomètres de plus sur notre territoire par rapport au corridor initial qu'Hydro-Québec avait déposé lors du décret. C'est toujours ça qu'on a en mémoire, nous.

1905 C'est parce que le corridor que parle monsieur, c'était la proposition d'Hydro-Québec qui était issue d'une négociation avec MRC-Papineau - c'est correct, là - mais qui passe complètement au nord par la réserve faunique Papineau-Labelle. Mais vraiment, pour nous, dans notre livre à nous, le corridor initial, c'est en hiver 1998, avant qu'on commence à faire des travaux avec le comité technique avec Hydro-Québec. Ça fait qu'à ce moment-là, il n'était pas question du lac Sinclair ou de la propriété dont vous parlez.

1910 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Constantin.

**M. LOUIS-PHILIPPE CONSTANTIN :**

1915

Les noms, les endroits qu'on me dit, que je ne connais pas nécessairement personnellement... Moi, ce sur quoi je voulais amener, mettons, les lumières, c'est : se peut-il qu'un citoyen plus fortuné puisse, par son influence politique, économique, sociale, par ses rapports, puisse obtenir de détourner le passage d'un réseau emmerdant vers d'autres personnes moins informées? Situation que je trouve assez scandaleuse si...

1920

1925

**LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas la Commission qui va répondre à ça, je pense que vous le comprenez. Ce n'est pas une commission sur les enquêtes des personnes, sur vous, sur vos activités, ou celles des autres.

1930

**M. LOUIS-PHILIPPE CONSTANTIN :**

Oui, oui. O.K. Donc, la question, il n'y a pas de réponse?

1935

**LE PRÉSIDENT :**

Les réponses qu'on entend, c'est qu'il y a eu des choix de faits au niveau de la MRC, que dans le cas du promoteur, il s'est référé à une position, une réponse de la MRC qui n'a pas privilégié ce choix-là, celui du corridor - ça inclut un secteur particulier, celui du corridor - pour au moins la raison qui est invoquée par M. Morin. C'est ça qu'on entend.

1940

**M. LOUIS-PHILIPPE CONSTANTIN :**

O.K. Donc, on ne peut pas, finalement, savoir si des propriétaires, des individus simples, des individus, ont influencé les choix de passage. C'est ça. O.K., j'ai ma réponse.

1945

**LE PRÉSIDENT :**

Votre conclusion. Votre deuxième question?

1950

**M. LOUIS-PHILIPPE CONSTANTIN :**

Deuxième question. On a parlé, pour éviter de sécuriser l'Outaouais par le poste de l'Outaouais qui prendrait l'électricité ontarienne, on a invoqué beaucoup de problèmes techniques, des délais de mise en application. Se pourrait-il - on a parlé tout à l'heure d'autarcie, de désir d'autarcie de la part d'Hydro-Québec - se pourrait-il qu'il y ait une répugnance politique,

1955

en plus d'une répugnance technologique, qu'il y ait une répugnance politique à dépendre des gens hors système, ou hors province, ou hors État?

1960 **LE PRÉSIDENT :**

On va poser la question directement. Monsieur Riva?

1965 **M. JEAN RIVA :**

Non.

**M. LOUIS-PHILIPPE CONSTANTIN :**

1970 Répugnance, ce ne serait peut-être pas celle d'Hydro-Québec, je ne parle pas nécessairement d'Hydro-Québec, mais répugnance politique.

**M. JEAN RIVA :**

1975 Je ne peux pas me prononcer au niveau politique, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est à l'évidence. Mais je veux juste m'assurer que M. Constantin le comprenne bien.

1980

Vous demandez à Hydro-Québec si, pour des raisons politiques, il ne veut pas avoir de l'électricité de l'Ontario ou venant de l'extérieur. Il faut s'attendre à ce que la société Hydro-Québec, une société d'État... Une société d'État, c'est comme un ministère, c'est comme un organisme, ça ne fait pas de la politique.

1985

**M. LOUIS-PHILIPPE CONSTANTIN :**

Oui. Mais, quand même, vu que c'est une société d'État, elle est quand même soumise à des décisions politiques.

1990

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est autre chose, c'est autre chose.

1995 **M. LOUIS-PHILIPPE CONSTANTIN :**

Donc, il est probable que ma question n'est pas praticable dans l'enceinte ici. Je la laisse quand même courante, ma question. Je vous remercie.

2000 **LE PRÉSIDENT :**

On vous remercie, nous-mêmes.

Nous invitons Mme Danièle Hébert, s'il vous plaît.

2005

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

Bonjour.

2010 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, madame Hébert.

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

2015

Vous m'avez autorisée hier soir à faire un petit aparté aujourd'hui. On a eu hier des renseignements sur la question que j'avais posée précédemment à Hydro-Québec par rapport au nombre de personnes qui avaient été invitées à la soirée d'information du mois de février. J'avais demandé combien de personnes d'Huberdeau avaient été invitées, on n'a pas eu la réponse. On nous a dit qu'il y avait eu 270 invitations d'envoyées pour le 21, 24 et 25 février. Sur ces trois soirs de Portes Ouvertes, il y en avait juste un à Huberdeau. J'aimerais juste vous souligner que je n'ai pas eu la réponse à ma question.

2020

**LE PRÉSIDENT :**

2025

En fait, ce que vous nous dites, c'est que, selon vous, il y avait une personne au cours de ces Portes Ouvertes qui venait d'Huberdeau? Est-ce que j'ai bien compris?

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

2030

Non, non, non. Ils ont envoyé 270 invitations pour trois places différentes. Moi, ce que je voulais savoir, c'est combien ils en avaient envoyé pour Huberdeau étant donné qu'il y a au moins 1 000 citoyens touchés à cause du réservoir d'eau potable.

2035 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous me permettez, madame Hébert.

2040

Monsieur Riva, est-ce que c'est possible de discriminer un étage de plus dans le document déposé que vous avez fait hier sur les invitations pour identifier combien de personnes... les 270, quelles sont leur origine par municipalité? Est-ce que c'est possible techniquement?

**M. JEAN RIVA :**

2045

Je vais demander à M. Bélanger s'il possède cette information-là. Il s'est chargé du volet communications. Mais je sais que dans la démarche que M. Bélanger a mentionnée hier, c'est qu'il y a eu des envois postaux; donc, un envoi postal, c'est qu'on dépose le document au bureau de poste et on demande au bureau de poste de l'envoyer dans chacune des adresses civiques. Mais je vais quand même demander à M. Bélanger d'être plus spécifique là-dessus.

2050

**LE PRÉSIDENT :**

Si c'est le cas, ça va être facile, par le relevé des codes postaux, qui doit être... J'imagine qu'Huberdeau ont leur propre code postal? Ça va être relativement facile d'identifier le nombre de personnes qui ont été invitées à Huberdeau.

2055

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

Pas exactement. Parce que l'envoi postal dont il parle, c'est un document très, très, très flou qui a été envoyé généralement à tout le monde, ce n'était pas précis. Ce que je voulais avoir, c'est, sur les 270 invitations qu'ils ont «mallées» avec des noms, combien il y en avait pour Huberdeau. C'est très différent.

2060

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Bélanger, la question est différente dans le sens que c'est vraiment celles qui étaient adressées nominalement à madame, à monsieur à Huberdeau.

2065

**M. NOËL BÉLANGER :**

Pour les soirées de Portes Ouvertes?

2070

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2075

**M. NOËL BÉLANGER :**

O.K. Je vais vérifier, mais en ce qui concerne les propriétaires qui sont des résidents permanents, il n'y a pas de problème, on va pouvoir identifier clairement les gens qui étaient convoqués qui venaient de Huberdeau. En ce qui a trait aux villégiateurs, évidemment, leur adresse est à l'extérieur, donc, là, ça devient peut-être un peu plus difficile de pouvoir déterminer avec précision si ces gens-là... de pouvoir préciser s'ils provenaient vraiment... de propriétaires de Huberdeau.

2080

2085

**LE PRÉSIDENT :**

2090 C'est dire, si je comprends bien, que l'adressage aux villégiateurs était fait à leur résidence permanente et non à leur résidence de villégiature?

**M. NOËL BÉLANGER :**

2095 C'est bien ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2100 Est-ce que ç'aurait été possible de l'envoyer à leur résidence de villégiature? Sur quoi vous vous basez pour faire votre listing des propriétaires?

**M. NOËL BÉLANGER :**

2105 Monsieur le président, il va falloir que je vérifie. Il y a peut-être moyen de faire la correspondance.

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

2110 Non, ils n'ont pas d'adresse postale au village. Mais si on a la liste des 270 personnes, nous autres, on sait quels sont nos villégiateurs, ça fait que s'ils savent à quels propriétaires résidants ils en ont envoyé.

**LE PRÉSIDENT :**

2115 A ce moment-là, vous voulez avoir la liste des personnes, des noms de personnes?

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

2120 Bien, si on ne peut pas avoir le nombre d'invitations de Huberdeau, si on a le nom des 270 personnes avec l'adresse à laquelle ç'a été envoyé, bien, nous autres, on peut savoir combien de personnes ont été...

**LE PRÉSIDENT :**

2125 Mais j'imagine que c'est encore plus facile à ce moment-là?

**M. JEAN RIVA :**

2130 Oui, parce que, effectivement, quand on fait le décompte, on y va avec les relevés techniques des propriétaires, des résidants de lots, on va chercher dans les registres c'est quoi leurs adresses et on leur envoie.

2135 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous allez produire pour la Commission. C'est un listing de noms et adresses. Les gens vont pouvoir s'y référer.

2140 Madame Hébert, c'est ça?

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

2145 Oui. Parce que l'envoi qu'ils ont fait à 4 000 personnes, c'était très, très, très flou. Puis moi personnellement, je suis allée... C'était difficile de savoir où consulter les documents. Il fallait, nous autres, se rendre à la Bibliothèque de Saint-Jovite - on ne connaît pas les heures d'ouverture vraiment - et, rendus là, il n'y avait personne pour nous informer. Moi, j'ai réussi à trouver sur les cartes où est-ce que c'était, puis ça ne passait pas chez nous, ça passait comme... En tout cas, ce n'était pas clair. On ne se sentait pas concernés par les soirées Portes Ouvertes.

2150

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pourriez déposer...

2155

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

Ce document-là? Oui, absolument.

2160 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., très bien. Votre seconde question, madame Hébert.

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

2165

Bien, c'est toujours suite à ça. Quand ils ont fait leur présentation, ils ont dit qu'ils avaient invité 250... 153 invitations pour le 15 juin, puis qu'il y avait eu plus de 70 personnes. Sur le compte rendu d'Hydro-Québec, qu'ils nous ont envoyé eux-mêmes à notre demande, il est inscrit «sur les quelques 150 personnes qui ont assisté à la rencontre». C'est pas mal plus que «plus de 70». Parce que je trouve qu'ils ne vous donnent pas les informations que, nous autres, on sait parce qu'on était là.

2170

2175 Ils se sont vantés d'avoir envoyé une carte d'optimisation. Vous pourrez voir - je le déposerai, si vous voulez - que c'est nous autres qui l'avaient exigée dans cette rencontre-là. Puis ils disent qu'ils nous ont envoyé des documents à la fin septembre; je les crois, mais personne ne les a reçus encore.

**LE PRÉSIDENT :**

2180 Personne - pardon, madame? - personne n'a reçu encore aujourd'hui?

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

2185 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible de vérifier s'il y a une erreur?

2190 **MME DANIÈLE HÉBERT :**

Ç'aurait peut-être été pratique pendant les audiences d'avoir ça avec nous autres.

**LE PRÉSIDENT :**

2195 Est-ce que c'est possible de vérifier qu'est-ce qui est arrivé? Septembre, alors qu'on est rendu le 13 octobre...

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

2200 Le 12.

**M. JEAN RIVA :**

2205 On va vérifier.

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

2210 Là, je peux arriver à mes vraies questions?

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

2215 **MME DANIÈLE HÉBERT :**

Dans les présentations d'Hydro-Québec, on nous a souvent comparé la toxicité du Garlon au café ou au sel de table. Nous autres, à chaque fois, ça nous sonne des cloches, il nous semble qu'on ne peut pas comparer ces choses-là. J'aimerais ça avoir l'avis du monsieur qui est toxicologue ici, si c'était possible.

2220 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait.

2225

Au niveau de la Santé publique, est-ce que vous avez compris la question?

**M. JACQUES NORMANDEAU :**

2230 Oui, oui, oui, oui. Malheureusement, c'est un type d'information ou de communication à la population qui est souvent utilisé, de comparer certaines substances avec des substances qu'on emploie communément dans le quotidien. Malheureusement, généralement, ce type de comparaison-là compare uniquement la toxicité aiguë, autrement dit, la DL-50. Or, si, effectivement, on regarde les études, la DL-50, des substances comme le 2-4D, le triclopyr et beaucoup d'autres, ils présentent une toxicité aiguë qui est faible. Toutes les études l'ont démontré, et ça, personne ne le nie.

2235

La problématique, ce sont les impacts à long terme et les effets chroniques. Alors quand on compare juste la toxicité aiguë - pour vous donner un exemple - c'est qu'on va prendre, par exemple, pour déterminer une DL-50, on va prendre 100 animaux, on leur donne une dose massive, et on voit après 24 heures combien d'animaux sont morts. C'est de cette façon-là qu'on fait une DL-50. Or, évidemment, ça ne dit rien chez les survivants, ou, s'ils sont exposés pendant plusieurs mois ou plusieurs semaines, qu'est-ce qui va se produire, quel impact, il va y avoir.

2245

Alors ce ne sont pas des comparaisons qui sont recommandées en toxicologie premièrement, et deuxièmement, ça n'indique pas réellement les risques comparatifs entre les substances. Il y a une grande différence, évidemment, si vous prenez du sel de table en quantité appréciable jour après jour, après jour, après jour, il y a de fortes probabilités que vous allez développer des problèmes de santé. Mais immédiatement, vous pouvez prendre une poignée de sel comme ça, puis il n'y a rien de trop beau, vous n'aurez pas de problèmes, et c'est la même chose avec la caféine. Alors ce type de comparaison-là n'est pas adéquat parce qu'il ne tient pas compte des effets chroniques à long terme des substances.

2250

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Madame?

2260

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

Dans les études, quand on parle de la ligne, on dit qu'on va probablement utiliser le Garlon 4. Ça veut dire quoi, «probablement»?

2265

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Riva, est-ce que le Garlon est celui uniquement désigné pour être utilisé?

2270

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

Ils nous ont parlé d'un autre, le...

2275

**M. JEAN RIVA :**

Je vais faire de la spéculation. Quand on parle de «probablement de Garlon 4», c'est que, présentement, c'est le produit qui est utilisé par Hydro-Québec. Il n'est pas exclu que, d'ici à l'application qui va se faire dans quatre, cinq ou six ans, qu'il n'y ait pas un autre produit qui soit développé et qui soit plus satisfaisant. Donc, je spécule sur le «probablement».

2280

**LE PRÉSIDENT :**

Vous, ce que vous nous dites, c'est que s'il y a meilleur, ça pourrait être meilleur. Est-ce que je comprends bien?

2285

**M. JEAN RIVA :**

C'est que s'il est développé ou il est mis sur le marché un produit meilleur - puis quand on dit **meilleur**, c'est qu'il produit les mêmes effets, puis qu'il est moins toxique, et, en tout cas, bref, un ensemble de facteurs - à ce moment-là, c'est évident qu'on va aller prendre l'autre produit.

2290

**LE PRÉSIDENT :**

2295

O.K. A ce moment-là, est-ce que vous tenez compte des coûts du produit?

**M. JEAN RIVA :**

Oui.

2300

**LE PRÉSIDENT :**

2305 Et si c'est le cas, ça nécessite une autorisation du ministère de l'Environnement?

**M. JEAN RIVA :**

2310 Tout à fait.

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

2315 Parce qu'ils nous ont dit qu'ils utilisaient le Torlon aussi des fois. Est-ce que ça se pourrait que ce soit le Torlon?

**M. JEAN RIVA :**

Pas ici, monsieur le président.

2320 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on a entendu hier du ministère de l'Environnement, c'était pour le nord, si je me souviens bien.

2325 **MME DANIÈLE HÉBERT :**

Des fois, on peut se considérer comme au nord. On ne le sait pas toujours.

**LE PRÉSIDENT :**

2330 Merci, madame.

On invite maintenant M. Réjean Thomas.

2335 **M. RÉJEAN THOMAS :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

2340 Bonjour, monsieur Thomas.

2345 **M. RÉJEAN THOMAS :**

Je reviens à propos des électromagnétiques ou des champs magnétiques. Hier, je n'ai pas pu formuler ma question parce qu'elle a été barbouillée un peu par rapport que... L'Hydro-Québec a toujours l'expertise nécessaire à répondre, mais je n'ai pas d'acétate pour démontrer  
2350 quoi que ce soit.

Ma question est ceci. Monsieur le président, pour le futur, en voyant toutes les expertises que les gens sortent, au fur et à mesure que la science avance dans les années de 5 ans à 50 ans, j'ai été opéré pour la pose d'une valve métallique ou un PCD. Si, mettons, la  
2355 médecine me demande «est-ce que vous demeurez près d'une ligne de haute tension», ils vont me répondre, au même titre qu'un fumeur de cigarettes, «alors monsieur, je ne peux pas vous opérer parce que vous êtes dans une zone à risque», le même principe qu'un fumeur, ou peu importe l'histoire. C'est ça qu'ils nous répondent si, maintenant, on veut se faire opérer, «est-ce que vous fumez», «oui», on tourne de côté sur la liste.

2360 Est-ce qu'il y a eu - comment je dirais bien ça! - une expertise par rapport à ça, la haute tension, les champs magnétiques? Hydro-Québec peut-il nous fournir ça, le médical?

**LE PRÉSIDENT :**

2365 Je me demande tout simplement qui pourrait répondre à ça. Je ne sais pas, au niveau de la Santé publique, est-ce qu'à votre connaissance professionnelle, il est connu que ce facteur de risque-là, tel que mentionné par M. Thomas, pourrait être pris en considération? S'il y a de l'information, c'est le temps.

2370 **Dr ÉRIC GOYER :**

On va prendre la question en délibéré par notre expert sur les champs électromagnétiques est absent aujourd'hui, mais on prend bonne note et on vous revient là-dessus.  
2375

**LE PRÉSIDENT :**

2380 Très bien. Voulez-vous vous identifier, s'il vous plaît.

**Dr ÉRIC GOYER :**

2385 Éric Goyer. Je suis médecin-conseil à la Santé publique.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2390

Monsieur Thomas, vous comprenez que la question est posée, la Commission attend une réponse. Si elle existe - elle n'est pas facile - si elle existe, on va prendre la réponse, il y a une réponse qui est attendue.

2395

**M. RÉJEAN THOMAS :**

Parce que ça n'a pas été facile pour moi, c'est pour ça que je vous le dis.

**LE PRÉSIDENT :**

2400

Votre seconde question.

**M. RÉJEAN THOMAS :**

2405

Ma deuxième question. Même si, un jour, la science détecte chez un être humain des maladies à cause des champs magnétiques ou des phytocides, dues à ma jeunesse - mettons que j'ai pris ça dans ma jeunesse, j'ai «pogné» ça dans ma jeunesse - comment je vais me présenter devant un employeur? Surtout comme, mettons, à l'Hydro-Québec, comment je vais me présenter devant eux autres s'ils exigent un test médical puis j'ai cette maladie-là de jeunesse? Comment je vais me présenter? Comment je vais pouvoir avoir de l'emploi? Vous savez que c'est sérieux, ça, qu'est-ce que je vous parle. Comprenez-vous ma question?

2410

**LE PRÉSIDENT :**

2415

Oui, mais j'essaye de savoir qu'est-ce qu'on peut aller chercher comme information.

**M. RÉJEAN THOMAS :**

2420

Parce que toutes les compagnies exigent aujourd'hui un test médical, peu importe - sida ou quoi que ce soit - ils exigent un test médical quand tu veux te placer pour une compagnie. Alors s'il y a de quoi de détecté quand j'arrive pour me présenter à la compagnie - mettons, ils vont dire «woup»... Comme hier, leucémie, quelque chose de même, l'anémie, la madame qui a présenté son cas, les enfants ont «pogné» ça de jeune âge... Ce n'est pas drôle, ça. C'est rigide comme question mais...

2425

**LE PRÉSIDENT :**

2430

2435 Peut-être vérifier auprès d'Hydro si, à votre connaissance - on pose la question - si, à votre connaissance... je cherche quelqu'un pour répondre, si, à votre connaissance, il a existé à votre connaissance... J'imagine que vous allez demander au docteur Plante, monsieur Riva. Mais si c'est le cas, si, à sa connaissance professionnelle, il a existé des cas présentement documentés, similaires, des problèmes avec des employeurs se sont présentés. C'est peut-être la peine de vérifier.

**M. JEAN RIVA :**

2440 Je vais demander au docteur Plante de répondre. Mais, personnellement, je n'ai pas compris la question. Pourriez-vous la reformuler?

**M. RÉJEAN THOMAS :**

2445 Vous voulez que je la répète?

**LE PRÉSIDENT :**

2450 Dans le cas de quelqu'un, s'il y a diagnostic d'incidence des champs électromagnétiques sur son état de santé...

**M. RÉJEAN THOMAS :**

2455 Dû à ma jeunesse, mettons, d'avoir pris une maladie infantine par rapport à ça, les champs magnétiques, ou les phytocides, ou quoi que ce soit.

**LE PRÉSIDENT :**

2460 Relié aux phytocides ou aux champs électromagnétiques, une incidence sur son état de santé. Est-ce qu'il y a des cas où il y a eu refus d'engagement par un employeur connaissant la chose. On ne peut pas aller plus loin qu'à votre connaissance professionnelle, d'autant plus que vous êtes médecin dans le cadre d'Hydro-Québec. Monsieur Plante.

**M. RÉJEAN THOMAS :**

2465 Parce que ça prend une santé impeccable.

2470 **Dr MICHEL PLANTE :**

Vous parlez de refus d'embauche pour travailler ou simplement comment se présenter à la compagnie soit pour réclamer ou faire valoir que notre maladie...

2475

**M. RÉJEAN THOMAS :**

Non, non, refus d'embauche.

2480

**Dr MICHEL PLANTE :**

Refus d'embauche. La pratique des examens d'embauche dans la plupart des compagnies, ça repose sur les aptitudes au travail. Quelqu'un qui a eu une maladie, même, par exemple, un cancer qui serait en rémission, et dont les aptitudes psychiques et psychologiques sont compatibles avec la tâche, il n'y a pas de raison de ne pas l'embaucher, il sera embauché.

2485

**LE PRÉSIDENT :**

A votre connaissance, c'est non?

2490

**Dr MICHEL PLANTE :**

C'est la pratique, donc, à Hydro-Québec, donc, c'est non. Les seules restrictions d'embauche, c'est s'il y a une condition présente au moment de l'examen qui rend le travail dangereux pour lui ou pour le milieu... en fait, pour cette personne-là ou pour le milieu. Ce sont les critères qui sont actuellement utilisés.

2495

**M. RÉJEAN THOMAS :**

Je vous dis ça parce que, moi, après ma maladie cardiaque - j'ai été opéré - il n'y a plus personne qui voulait m'embaucher pour que ce soit, dû à la sécurité ou quoi que ce soit. C'est sérieux.

2500

**Dr MICHEL PLANTE :**

Je comprends. Mais il est possible que votre condition médicale soit incompatible avec certains travaux, puis les compagnies, dans ce temps-là, évidemment, elles ne veulent pas exposer un employé à cette situation-là.

2505

2510

Il y a un autre facteur que j'aimerais ajouter. Il y a parfois des gens qui ont été, par exemple, exposés dans le cours d'un emploi antérieur à - je ne sais pas, moi - par exemple, du rayonnement ionisant, des rayons X, qui aurait pu avoir éventuellement des effets sur sa santé. A l'embauche, en général, on va tenter de documenter ces expositions antérieures et de s'assurer qu'il n'y a pas, au moment de l'embauche, une maladie, qui pourrait être reliée à ces

2515

expositions-là, déjà présente. Ça, ça peut se faire. Mais, encore une fois, le facteur dominant, c'est l'aptitude au travail, quels que soient les antécédents de la personne.

**LE PRÉSIDENT :**

2520

Très bien. Merci, monsieur Thomas.

Nous invitons maintenant M. Jacques Ruelland.

2525

**M. JACQUES RUELLAND :**

Monsieur le président, je fais un peu de coq-à-l'âne parce que j'ai peur de manquer de temps pour approfondir des questions précédentes qui me semblaient assez importantes, mais on tentera d'y revenir.

2530

Je voudrais aborder la question du coût formulé par Hydro-Québec comme le coût des travaux mais dans la perspective du cycle de vie des coûts du projet et non pas des travaux. Il y a une différence assez majeure à mon avis entre le coût des travaux et le coût du projet.

2535

Hydro nous dit que le coût des travaux est estimé à 175 millions \$. J'aimerais savoir si Hydro a évalué, comptabilisé... quantifié et comptabilisé le coût des impacts sur le milieu, de la réalisation du projet sur le cycle de vie des équipements. Je pense à la pollution visuelle, à la pollution des sols, aux problèmes sociaux engendrés par le passage des lignes. On peut énumérer toute une série de problématiques reliées à l'implantation d'un projet semblable. Est-ce que Hydro a identifié ces impacts-là, est-ce qu'il les a quantifiés, est-ce qu'il les a «monétarisés» de façon à ce qu'on puisse avoir le coût réel du projet sur son cycle de vie.

2540

**LE PRÉSIDENT :**

2545

Monsieur Riva, la question est claire, je n'ai pas besoin de la reformuler?

**M. JEAN RIVA :**

2550

Ça vous a indisposé, monsieur le président? Je m'excuse, je n'avais vraiment pas saisi la question tantôt. Les coûts qui sont comptabilisés à Hydro-Québec sont les coûts, effectivement, de construction de la ligne et ses coûts d'exploitation par la suite, c'est-à-dire entretien des équipements, et tout ça. Ce sont les seuls coûts qui sont comptabilisés.

2555

**LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais revenir, si vous permettez... Il y a quand même eu de larges débats il y a quelques années concernant l'intégration des coûts sociaux dans l'évaluation des projets. Je me

2560 rappelle, même, certains travaux, de tables rondes sur l'économie de l'énergie. Est-ce que, depuis cette période, Hydro envisage de développer ses méthodes comptables?

**M. JEAN RIVA :**

2565 Je ne suis pas au courant, donc, je peux me renseigner. Des informations que j'ai dans mon milieu de travail, je dirais que non.

**M. JACQUES RUELLAND :**

2570 Monsieur le président, Hydro est un chef de file depuis plusieurs années sur toute la question des externalités, alors il doit y avoir quelqu'un qui a catalogué sur les questions de transport d'électricité, les paramètres qui pourraient être à tout le moins estimés, sinon quantifiés, de manière à ce qu'on puisse les ajouter aux coûts des travaux. C'est peut-être au ministères aussi des Ressources naturelles et de l'Environnement.

2575 **LE PRÉSIDENT :**

Mais j'employais «coûts sociaux» pour que les gens suivent, mais sur le plan comptable, c'est vraiment les externalités, de les internaliser dans les coûts de projets.

2580 Je pense que vous comprenez la question comme il faut?

**M. JEAN RIVA :**

Les coûts des externalités ne sont pas comptabilisés.

2585

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Nazon du ministère des Ressources naturelles, qu'en est-il chez vous?

2590 **M. PHILIPPE NAZON :**

Oui, monsieur le président. En fait, l'intervenant fait référence à des études qui ont été initiées à l'époque au ministère dans le cas de la planification intégrée des ressources où on essayait de monétiser - en fait, ce que vous venez d'exprimer - l'impact visuel d'une ligne ou d'une centrale hydro-électrique, les superficies qui seraient inondées.

2595

C'est un exercice qui est très difficile, et il faut atteindre un consensus au sein des différents membres qui sont amenés à participer à ce genre d'exercice, et, au fil du temps, le ministère a laissé tomber cet exercice.

2600

**LE PRÉSIDENT :**

C'est donc dire que ce n'est pas dans les cahiers ou dans les prévisions du ministère...

2605 **M. PHILIPPE NAZON :**

Non, ç'a été abandonné dû à la difficulté. Ça veut dire que, en fait, l'intervenant souligne... Dans un passé plus ou moins lointain, il était membre de ce groupe de travail à l'époque - dans une ancienne vie, comme on dit - et il connaît les difficultés qu'on a eues effectivement à établir un consensus pour donner une valeur monétaire à l'impact visuel d'une ligne, à des superficies inondées. Donc, cet exercice...

2610

**LE PRÉSIDENT :**

2615 Je connais un peu le dossier. Mais en ce qui vous concerne, le ministère des Ressources naturelles, pour bien comprendre, est-ce que la raison, le motif de l'abandon de la poursuite de cet objectif-là, qui était largement public à l'époque, est-ce vraiment une question de difficultés techniques?

2620 **M. PHILIPPE NAZON :**

Je pense qu'il y a une difficulté technique, et aussi le consensus qui devrait être amené au sein, donc, d'une table, parce qu'on essaie réunir le maximum de gens qui sont touchés par le projet. Et on avait aussi à l'époque, de mémoire... Parce que ça remonte quand même à sept, huit ans, cet exercice qui avait été entrepris au ministère. On faisait énormément référence à des études qui étaient menées à l'époque en Colombie-Britannique, qui étaient menées par (..) Power Administration aux États-Unis, et on s'est rendu compte que les outils dont on disposait pour prendre une décision éclairée n'étaient pas encore à point, et, bon, politiquement, ç'a été décidé de mettre fin à ce genre d'exercice.

2625

2630

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

2635 Monsieur Ruelland, votre seconde question.

**M. JACQUES RUELLAND :**

2640

Si vous me permettez, je pense que le fond de l'opposition de la MRC à la ligne repose sur ce type de préoccupation-là. Est-ce qu'on peut demander à la MRC si elle a évalué, sinon quantifié, les impacts sur le milieu du projet au-delà des coûts de construction.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

2650 Oui. Je n'ai pas pensé de le demander tantôt. Est-ce qu'au niveau de la MRC, il y a de l'information que vous pouvez nous fournir, monsieur Morin? Et tantôt, on va vérifier auprès du ministère de l'Environnement, qui suivait le dossier à l'époque, s'il y a un complément d'information sur la question.

**M. RICHARD MORIN :**

2655 En terme d'évaluation, on a procédé à un exercice maison à l'époque - j'entends **maison**, qui n'est pas nécessairement de l'ampleur des études d'Hydro-Québec - dans le cadre du Comité Harvey où on avait quand même évalué les impacts, sommairement, des variantes à l'époque qui étaient proposées, puis on avait identifié des secteurs sensibles, puis à partir de ça, on avait fait des contre-propositions. Sauf que ce n'étaient pas des choses quantifiées sur le plan économique, tout ça; c'étaient des éléments, comme une traversée de ravages de cerfs  
2660 de Virginie, ou zones de conservation, tout ça. Parce qu'on a quand même fait des exercices de cette sorte-là, mais, comme je vous dis, on ne prétend pas de faire une étude de l'ampleur que Hydro-Québec a faite dans le cadres des audiences publiques.

**LE PRÉSIDENT :**

2665 Mais non quantifiées?

**M. RICHARD MORIN :**

2670 Non, ce n'était pas... Bien, il y avait des distances qui étaient quantifiées, tout ça, mais c'était quand même assez sommaire. Mais on avait quand même identifié de façon assez systématique les points qui pouvaient être touchés, les éléments sensibles qui pouvaient être touchés par le projet.

2675 **LE PRÉSIDENT :**

Et ceux-là, est-ce que c'était quantifié avec un coût que vous estimiez?

2680 **M. RICHARD MORIN :**

2685 Bien, il y avait des superficies d'identifiées, puis il y avait également des longueurs de tracés identifiées, mais c'était vraiment une évaluation, entre guillemets, dans la meilleure de notre connaissance, mais qui avait une certaine portée de... C'était une évaluation qu'on voulait objective, mais on n'avait pas des instruments de mesure quantifiés à différentes échelles de répercussions - par exemple, 1, 2, 3, 4, 5.

**LE PRÉSIDENT :**

2690

Monsieur Valiquette.

**M. LUC VALIQUETTE :**

2695

Oui, monsieur le président. Dans le cadre de la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement, dans la pratique... Il n'y a pas, en fait, de pratique de demander de ramener en coût monétaire les différents impacts qu'on peut avoir sur le milieu naturel ou sur le milieu humain.

2700

La raison. Depuis au moins 20 ans, il y a des études qui se font pour évaluer les dommages des coûts sur l'environnement. Par contre, la tendance, ç'a été de ne pas retenir, au Québec, ce type de méthode, je dirais. Une des raisons - une raison majeure, en fait - c'est qu'on n'est pas capable d'évaluer une valeur économique pour la majorité des éléments de l'environnement qui peuvent subir des impacts.

2705

Il y a d'autres raisons. Les universitaires qui ont publié des ouvrages dans le domaine au Québec en 1999 et en 2000 ne favorisent pas cette approche. Je pense, entre autres, à Raymond Leduc.

2710

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Ruelland, votre seconde question.

2715

**M. JACQUES RUELLAND :**

2720

Ma seconde question porte sur les incidences de la déréglementation du marché de l'électricité en Amérique du Nord sur la sécurisation du réseau. J'aimerais, dans cette perspective-là, que l'Hydro - parce que j'ai seulement une copie - dépose le Plan stratégique 2000-2004 qui fait amplement question et qui note que la déréglementation est à la base des orientations stratégiques d'Hydro-Québec. A la page 37 en particulier, il y a tout un volet sur les actions qu'Hydro entend prendre pour sécuriser le réseau.

2725

Il y a plusieurs facettes à la question, mais ma première question est de savoir de la part de l'Hydro s'ils considèrent que la déréglementation, qui facilite l'intégration des réseaux et le commerce d'électricité, va accroître la sécurité d'alimentation en électricité à l'avenir par rapport au passé.

2730

Est-ce qu'il va être plus facile... puisque les compagnies doivent laisser passer, transiter l'électricité sur les lignes, est-ce que Hydro peut relativement facilement s'alimenter en électricité

dans le cas où ils en auraient besoin pour alimenter la région de l'Outaouais et payer le prix requis pour cette électricité-là.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

Dans un premier temps, monsieur Riva, est-ce que c'est possible de déposer le plan stratégique en vigueur actuellement chez Hydro-Québec?

2740 **M. JEAN RIVA :**

Oui, monsieur le président, puis ça peut même être fait cet après-midi, si vous voulez. On s'attendait à ce qu'il soit demandé.

2745 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. C'est le temps. Maintenant, en ce qui concerne la question, est-ce que, pour vous, c'est plus facile d'avoir de l'énergie compte tenu de la déréglementation?

2750 **M. JEAN RIVA :**

On ne sait pas quoi à répondre à ça, «est-ce que c'est plus facile d'avoir de l'énergie».

**M. JACQUES RUELLAND :**

2755

Je peux peut-être préciser ma question, monsieur le président. L'Hydro a vendu - et on le note dans le rapport - de l'électricité jusqu'à 1 \$ kW/hre dans des périodes de chaleur torride au Texas, je crois, l'été dernier. Ma question, simple, est de savoir : est-ce que s'ils avaient absolument besoin d'électricité pour alimenter l'Outaouais... Parce qu'on a dit hier que ça dépendait de la disponibilité non seulement de l'électricité mais des réseaux de transport, et comme les réseaux de transport sont, comme les lignes du Bell, accessibles à tout le monde, est-ce que Hydro est en mesure de payer le prix nécessaire pour acheter l'électricité qui serait requise dans la région de l'Outaouais dans le cas d'un bris, dont on parlé précédemment.

2765 **LE PRÉSIDENT :**

Compte tenu que, dans le dernier rapport trimestriel qui a été rendu public - je pense que tout le monde l'a vu à la sortie - Hydro-Québec expliquait les revenus considérables d'exportation, donc, dans l'autre sens, est-ce que ça ne devrait pas justement favoriser l'importation en cas de problème? Et, si c'est le cas, est-ce qu'à l'intérieur d'Hydro-Québec, est-ce qu'il y a une volonté de l'acheter quand c'est possible, indépendamment du prix?

2770

**M. JEAN RIVA :**

2775 La déréglementation favorise définitivement les échanges avec les réseaux voisins. C'est un marché boursier, c'est strictement un marché boursier, où il peut y avoir une demande, et il peut y avoir une offre, puis là, on négocie le prix, puis celui que ça fait son affaire, ça fait ça.

2780 Le fait d'avoir, entre autres, une interconnexion de plus avec l'Ontario ne nuit pas non plus à ça. Mais c'est des transactions journalières courantes qui se font selon des besoins exprimés. Ça ne garantit pas que l'énergie va être disponible au moment où on en a besoin. Cependant, si l'énergie, elle est disponible au moment où on en a besoin, puis qu'on en a vraiment besoin, on va payer le prix qu'il faut.

2785

**LE PRÉSIDENT :**

2790 Dans une situation d'avant déréglementation, quels auraient été les standards dans le cas d'un problème majeur comme le verglas? Vous auriez demandé, j'imagine, aux voisins de collaborer?

**M. JEAN RIVA :**

2795 Oui, et on l'a déjà fait, en ce sens qu'on avait, entre autres, des contrats à long terme qui viennent à terme, puis dans le cas des contrats long terme, on interrompait la livraison pour satisfaire nos besoins, et si on pouvait importer, on importait.

**LE PRÉSIDENT :**

2800 Et dans la situation actuelle, ça va être au prix du marché?

**M. JEAN RIVA :**

2805 Dans la situation actuelle, ça va sûrement être au prix du marché.

**LE PRÉSIDENT :**

Sur une base quotidienne, ou à peu près? Ou de volume?

2810 **M. SERGE FORTIN :**

2815 Il y a différents forfaits, donc, on peut réserver dans les prochains mois des chemins de transport possible. C'est un grand pan de mur qu'il faut définir en quelques phrases. Mais déréglementation, en général, ce qui est perçu, ce qu'on peut lire dans les médias, ainsi de suite, c'est que ça amène actuellement des problèmes d'alimentation en période de demande.

L'été passé, en Californie, des industries ont dû couper leurs industries parce que l'énergie n'était plus disponible. Chacun construit là où il le veut, le marché est accessible, le

2820 transport est accessible lorsqu'on le peut, et la congestion qui s'installe un peu partout... les gens ne construisent plus pour le décongestionner. Donc, la vision d'ensemble semble être plus problématique.

2825 Ça fait qu'il y a des grandes réflexions en cours qui sont soulevées à l'effet que qu'est-ce qu'on va faire s'il n'y a plus de vision, comme dans l'ancien marché où il y avait des entités d'importance qui planifiaient l'évolution d'un réseau, d'un coin du réseau, en intégrant les volets, soit la production, transport et distribution.

2830 Avec le nouveau monde, cette vision d'ensemble n'est plus ou est différente, ça fait qu'on aboutit avec des problèmes de congestion et de disponibilité lorsque les gens en ont besoin. Ça fait que la question est vaste. La réponse ne l'est pas pour l'instant, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

2835 Mais, théoriquement, ça devrait être plus facile compte tenu du marché, sur le marché stock, où il y aurait des possibilités suivant la disponibilité?

**M. SERGE FORTIN :**

2840 Ça devrait. C'est ce qu'on pensait. Puis ce qu'on semble vivre, ce n'est pas nécessairement ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2845 A ce moment-là, c'est des problèmes ponctuels parce que ce n'est pas aussi standard que si ce serait avec des contrats, une partie d'exemple?

**M. SERGE FORTIN :**

2850 La gestion des réseaux... le développement des réseaux est tel que ce qui était pensé à l'époque, ne serait-ce qu'en terme de prix - sans élaborer là-dessus - le prix à la clientèle, ainsi de suite. Il y a un paquet de facteurs qui avaient été anticipés qui ne sont pas vécus comme on le pensait. Ça fait qu'il y a des grands mouvements de réflexion là-dessus; à savoir qu'est-ce qu'il va en découler, je ne le sais pas.

2855 A savoir maintenant si, dans le quotidien, qu'est-ce qui se passe, c'est plus actif, il y a plus de choses qui se font... Mais je vous rappellerais qu'on est dans une situation où on parle d'événements majeurs, de verglas, de zones climatiques contiguës, donc, c'est là-dessus que, nous, on amène un projet pour des problèmes de sécurité d'alimentation et non pas pour de...  
2860 commercial.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2865

Monsieur Ruelland.

**M. JACQUES RUELLAND :**

2870

Ça va. Je veux peut-être tout simplement noter en terminant que la pointe de la Californie et du sud-ouest américain et du nord-est, c'est l'été, alors que la nôtre est l'hiver. Donc, la disponibilité est plus grande en hiver ici.

**LE PRÉSIDENT :**

2875

Merci, monsieur Ruelland.

On invite maintenant M. Robert Boissonnault. Re-bonjour.

2880

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

2885

Je suis toujours préoccupé par le délai de 24 heures que j'essaye de réduire en essayant de stimuler l'imagination des partenaires ou du promoteur. M. Fortin a mentionné lors d'une réunion d'information, je pense, le 15 septembre, et de manière plus complexe aujourd'hui - ah oui, c'est vrai, deux questions - qu'en cas de bris majeur, il fallait que l'Hydro-Québec isole la zone, se rende à la zone, ou, du moins, repère la zone en problème, y ait accès, et puisse isoler cette zone du reste du réseau, et ça, ça prenait un certain temps.

2890

Ma question est la suivante - et j'ai une sous-question à ceci - est-ce que ce processus... ou cette séquence d'opérations, que l'électricité vienne de Grand-Brûlé-Vignan ou qu'elle vienne de l'Outaouais, est-ce que cette séquence précise d'opérations n'est pas la même, et, si c'est le cas, le temps que cette opération prend devrait être déduit du 24 heures dont on parle puisqu'il s'agit de comparer des choses en excluant les choses qui sont communes? Je ne suis pas si vous me suivez?

2895

**LE PRÉSIDENT :**

2900

Est-ce que je comprends bien que, selon le mode de sécurisation, la partie technique à laquelle a référé hier M. Fortin, rendre les systèmes synchrones...

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

2905

Ah, c'est moins compliqué que ça. C'est que si vous avez un bris majeur quelque part sur la ligne, disons, Chénier-Vignan où il y avait un système continu puis alternatif, dans ce contexte-là, on nous a mentionné que la première séquence, c'était de savoir où était le problème - survol par hélicoptère, avoir accès à la zone, qui peut être difficile à cause du

2910 cataclysme, puis ensuite, isoler, tamponner cette zone-là pour ne pas que la baisse de tension se répercute sur le reste, ou quelque chose comme ça... En tout cas, il fallait isoler la zone. Alors si l'électricité vient du poste Outaouais - le scénario alternatif - ou de Grand-Brûlé-Vignan, est-ce que cette séquence d'opérations n'est pas la même, et, si c'est le cas, il faudrait la retrancher du 24 heures parce que cette séquence d'opérations devra être faite pour les deux.

**LE PRÉSIDENT :**

2915 Oui, je comprends. La partie justement mécanique, technique pour réalimenter un secteur problématique, ce que vous appelez isoler un secteur - je ne reprends pas les expressions que vous avez données, je ne suis pas dans votre domaine - est-ce que c'est comparable dans les deux cas, dans les divers scénarios, en fait?

2920 **M. ROBERT BOISSONNAULT :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

2925 Dans les divers scénarios, est-ce que c'est la même chose à peu près en terme d'organisation technique.

2930 **M. ROBERT BOISSONNAULT :**

C'est exactement ma question. Et, si c'est le cas, il ne faudrait pas toujours parler de 24 heures, retrancher le 6, 7 heures que ça prend à faire...

2935 **LE PRÉSIDENT :**

Dans chacun des cas si c'est ça?

2940 **M. ROBERT BOISSONNAULT :**

Oui. Donc, ce n'est pas 24 heures de plus, c'est peut-être 18 heures de plus, ou 15 heures de plus.

2945 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Riva, s'il vous plaît.

**M. JEAN RIVA :**

2950

L'exercice de repérage est exactement le même, donc, va prendre un certain temps, mais ce temps-là n'a pas à être retranché quand on a Grand-Brûlé-Vignan en place. Je m'explique. Les lignes sont équipées d'appareils de sectionnement à chacune de leurs extrémités. Si j'ai la ligne Grand-Brûlé-Vignan en place et qu'il y a un pépin sur la ligne Chénier-Vignan, j'isole la ligne Chénier-Vignan, et Grand-Brûlé-Vignan fonctionne, donc, Outaouais est alimenté, je n'ai pas de délai. Mais je vais quand même prendre le temps d'aller voir où est mon problème, de quelle nature est mon problème, de réparer mon problème avant de pouvoir refermer Chénier-Vignan.

2955

2960

Me suivez-vous jusque là? Si je n'ai que Chénier-Vignan, quand j'ai un problème, j'isole mon problème, mais il faut que j'aille l'identifier avant de pouvoir me rebrancher dessus de telle sorte que le problème ne se reproduise pas. Si j'ai un court-circuit à la terre, si mon conducteur est brisé et touche à la terre, puis que je referme sans aller voir puis isoler, c'est que le courant va retourner là, puis j'ai le même défaut. Donc, il faut que j'aille vraiment voir. Mais dans le cas où j'ai l'autre ligne, je peux aller voir sur celle-là pendant qu'elle est isolée, et l'autre ligne continue à m'alimenter, donc, il n'y a pas de délai.

2965

**LE PRÉSIDENT :**

2970

Monsieur Boissonnault. Donc, le délai ne s'applique pas dans les deux cas... pas dans le scénario, c'est ce qu'on entend.

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

2975

Très bien. Deuxième question. La ligne Grand-Brûlé-Vignan est construite essentiellement pour assurer, selon Hydro-Québec, la sécurisation de l'Outaouais en cas de pannes majeures. C'est-à-dire qu'en principe, elle serait utilisée, avait-on compris au début du projet, qu'une fois tous les 50, 75 ou 100 ans.

2980

M. Fortin - et c'est là que je mélangeais mes deux questions - à la réunion du 15 septembre, nous avait expliqué avec une métaphore des deux ponts, et avec une manière un peu plus complexe aujourd'hui, qu'en fait, Hydro-Québec utiliserait les deux lignes, Grand-Brûlé-Vignan et Chénier-Vignan, pour approvisionner l'Outaouais en répartissant... est-ce que les charges ou les tensions - je ne veux pas me tromper, mais en tout cas.

2985

2990

Ma question est la suivante : est-ce que cette répartition des charges ne libère pas une partie du réseau d'Hydro-Québec, en particulier la ligne Chénier-Vignan, pour exporter davantage d'électricité en Ontario, aux États-Unis, ou au *Midwest* américain? Ou, si on allait un petit peu plus loin, est-ce que Hydro-Québec n'envisage pas ou ne pourrait pas envisager que la ligne Grand-Brûlé-Vignan devienne la ligne d'approvisionnement de l'Outaouais, alors que la ligne Chénier deviendrait une ligne dédiée à l'exportation mais pouvant assurer secondairement une fonction de sécurisation de l'Outaouais?

**LE PRÉSIDENT :**

2995

Monsieur Riva, peut-être résumer l'explication antérieure de M. Fortin.

**M. JEAN RIVA :**

3000

La ligne Grand-Brûlé-Vignan est là pour sécuriser l'Outaouais, c'est-à-dire, ça s'appuie sur le principe de boucle, d'avoir deux lignes dans des axes différents provenant d'origines différentes pour alimenter un même poste. C'est strictement là son besoin. Si on n'avait pas cette ligne-là, tous les scénarios d'exportation ou d'importation qu'on avait avec le poste Outaouais peuvent fonctionner quand même. Si on n'a pas cette ligne-là, l'alimentation de la

3005

Cependant, une fois que la ligne est là, la répartition des courants fait en sorte qu'il y a une distribution, tel que vous l'a expliqué M. Fortin hier. M. Fortin a illustré, je pense, s'il y a deux ponts, le deuxième pont, même si tu n'en avais pas besoin, tu le construis juste en sécurité au cas où le premier tomberait. C'est qu'une fois que les deux ponts sont là, les gens vont s'en servir.

3010

3015

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Boissonnault.

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

3020

Bien, ce que j'en comprends, c'est que le double but, finalement, c'est l'exportation et la sécurisation, et on tient d'autant plus à une solution qu'elle peut servir également à l'exportation. C'est ce que je comprends.

3025

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Boissonnault.

J'invite maintenant M. Pierre Crête.

3030

**M. PIERRE CRÊTE :**

Bonjour, mesdames, messieurs.

3035

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur Crête.

**M. PIERRE CRÊTE :**

3040

Moi, j'aurais aimé voir le segment de l'étude d'impacts sur mon territoire avec le...

**LE PRÉSIDENT :**

3045

Madame LeBel, s'il vous plaît.

**M. PIERRE CRÊTE :**

3050

Ça, ce n'est pas la même carte que, moi, j'ai reçue, de toute façon. Parce que, moi, celle que j'ai reçue, mon étang de pêche n'y paraît même pas dessus cette carte-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3055

Celle que vous avez reçue dans le cadre de quoi?

**M. PIERRE CRÊTE :**

3060

Je suis complètement ignoré, l'étang de pêche ne paraît pas sur la carte.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais là, c'est un document officiel.

3065

**M. PIERRE CRÊTE :**

Non. Ça, le document qu'il nous montre, ça, c'est la carte de l'étude sur l'espace urbain. Mais la carte de l'étude sur l'impact du paysagement, puis tout ça, c'est là qu'on n'y paraît pas. Parce qu'ils nous ont fourni deux cartes de la même chose.

3070

**LE PRÉSIDENT :**

Là, vous voulez savoir...?

3075

**M. PIERRE CRÊTE :**

Comment est-ce qu'ils font pour faire une étude d'impacts quand on est complètement ignoré, puis si c'est une étude d'impacts globale ou générale. Parce que, en plus, ils ont classé mon endroit comme un pâturage, qui est loin d'être un pâturage...

3080

**LE PRÉSIDENT :**

On va identifier s'il y a une distinction avec le dossier de tantôt. C'est possible que ce soit les mêmes raisons. Ces mêmes raisons, c'est celles que vous avez entendues tantôt avec M. Bazinet.

3085

**M. PIERRE CRÊTE :**

J'en ai manqué un bout. Parce qu'on est zoné commercial récréatif depuis quatre ans chez nous.

3090

**M. JEAN RIVA :**

Monsieur le président, j'attends la question.

3095

**LE PRÉSIDENT :**

La question dans un premier temps, ce serait tout simplement, au-delà de trouver la carte, pourquoi que, dans un type de carte... pourquoi que, dans un cas, le site de M. Crête ne se retrouve pas sur une carte. On va essayer de passer rapidement là-dessus.

3100

3105

**MME CONSTANCE LABEL :**

Dans le cas des inventaires de milieu naturel humain, on voit que les étangs sont mentionnés. Je pense que la carte à laquelle M. Crête fait référence, c'est la carte des paysages, et effectivement, l'annotation est disparue et c'est une erreur. Le bâtiment est là mais l'annotation «étang de pêche» est disparue.

3110

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une erreur, monsieur Crête.

3115

**M. PIERRE CRÊTE :**

A ce moment-là, comment est-ce qu'ils font pour faire l'impact justement sur le paysage quand je ne suis même pas situé?

3120

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, est-ce que c'est possible, madame LeBel, de nous résumer qu'est-ce qu'il en est?

3125

**MME CONSTANCE LABEL :**

Ça ne change rien. Les impacts sont faits sur les unités de paysage.

3130

**M. PIERRE CRÊTE :**

Les unités de terrains sur place?

**LE PRÉSIDENT :**

3135

Expliquez votre méthodologie pour M. Crête, s'il vous plaît.

3140

**MME CONSTANCE LABEL :**

Ce qu'on fait dans une étude de paysage, c'est qu'on délimite des grandes unités de paysage selon la topographie, l'utilisation du territoire, et les étangs de pêche sont inclus à l'intérieur d'une grande unité de paysage qui s'appelle paysage de collines et qui comprend tout un ensemble au niveau topographique et au niveau des bâtiments qui sont installés dans ce secteur-là. Et au niveau du paysage, les impacts sont évalués par rapport à l'unité globale et non par rapport à chacun des éléments qui est installé dans l'unité.

3145

3150

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Crête.

**M. PIERRE CRÊTE :**

3155

Comme deuxième question, l'ajout d'une troisième ligne, est-ce que ça augmente le magnétisme sous les lignes, est-ce que ça augmente la totalité du magnétisme? Parce que, actuellement, il est déjà très fort.

3160

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Riva.

**M. JEAN RIVA :**

3165

M. Fortin va répondre.

**M. SERGE FORTIN :**

3170 On n'a pas la courbe, mais si on se réfère au tout début, on montrait les écoulements de  
puissance. Une fois que la ligne Grand-Brûlé-Vignan, si elle était là, on a un chemin différent, il  
y a un transit dans la ligne. Cette énergie-là viendrait en grande partie de la ligne qui arrive de la  
Baie James qui rentre au poste Grand-Brûlé, il y a un petit bout qui serait laissé, si on veut,  
3175 pour repartir vers Vignan. Donc, dans cette ligne-là, il y aurait plus de mégawatts, donc, plus  
de courant aussi; donc, sous cette ligne-là, la ligne à l'ouest, il y aurait probablement une am-  
plitude sous la ligne, plus grande un petit peu. Sur celle maintenant qui quitte vers Montréal,  
j'en ai un petit peu moins. Ça fait que le profil est changé, si on veut.

**M. PIERRE CRÊTE :**

3180 Selon la hauteur des tours? Je veux dire, t'as deux tours, c'est sûr qu'au centre, t'es  
dans le plus bas, donc, ton champ magnétique est plus fort dans le bas que dans le haut.  
Parce que, moi, toute ma terre, elle est toute située dans le bas complètement. Quand on se  
servait de la machinerie pour cultiver dans ce temps-là, bien, c'était pratiquement impensable  
3185 dans les journées d'humidité parce que le magnétisme qu'on prenait sur notre corps même,  
aussitôt qu'on touchait au métal, il était intolérable. Ce magnétisme-là va-t-il être encore  
amplifié?

**M. SERGE FORTIN :**

3190 Pour le présent problème de la tension de touche ou le contact, un phénomène de choc,  
ç'a rien à voir avec le magnétisme. C'est le champ électrique qui, lui, dépend de la tension de  
la ligne. La tension, elle, ne sera pas changée, donc, il n'y aura aucune modification à l'égard  
de ce phénomène-là. Le magnétisme ne se ressent pas dans des niveaux communément  
3195 connus.

**M. PIERRE CRÊTE :**

3200 On va toujours, ni plus ni moins, prendre les mêmes chocs?

**M. SERGE FORTIN :**

Exactement.

3205 **M. PIERRE CRÊTE :**

Même si on n'est pas supposé d'en prendre. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

3210

Merci, monsieur Crête.

On invite maintenant M. Bernard Bazinet. Re-bonjour, monsieur Bazinet.

3215

**M. BERNARD BAZINET :**

Re-bonjour, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

3220

Votre première question?

3225

**M. BERNARD BAZINET :**

Moi, j'aurais une question pour le ministère de la Faune. Est-ce qu'ils sont représentés ici aujourd'hui?

3230

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. BERNARD BAZINET :**

3235

Le ministère de la Faune me traîne en cour parce que j'ai nettoyé un ruisseau l'an passé et démancher une *dam* de castors, une vieille *dam* de castors abandonnée. Comment se fait-il qu'Hydro-Québec a le droit de faire de la coupe à blanc, peu importe l'angle des montagnes, peu importe s'il y a des ruisseaux ou des lacs? Comment se fait-il que le ministère accepte de tels travaux, quand, moi, un petit citoyen, on me traîne en cour pour avoir nettoyé un ruisseau?

3240

**LE PRÉSIDENT :**

3245

Vous aurez compris, monsieur Bazinet, qu'on ne traitera pas de votre avis d'infraction ici. Même que je pense que vous n'avez pas avantage non plus.

Mais au regard de ce que vous appelez ministère de la Faune, qui est la Société de la faune et des parcs du Québec représentée par MME Nadon, la FAPAQ, qu'est-ce qu'il en est par rapport aux impacts sur une emprise déboisée? Vous avez un avis à émettre, j'imagine?

3250

**MME LOUISE NADON :**

3255 Évidemment, à chaque fois qu'on fait des travaux en milieu naturel, on doit obtenir des autorisations en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. A l'intérieur de ces autorisations-là, on peut émettre des conditions, dont «il faut étudier votre dossier». En ce qui concerne Hydro-Québec, ils soumettent leur projet au ministère de l'Environnement ainsi qu'à la FAPAQ et on doit examiner pour chacun des milieux touchés.

3260 **LE PRÉSIDENT :**

En relation avec le ministère de l'Environnement qui gère la procédure, j'imagine?

**MME LOUISE NADON :**

3265 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Valiquette, de votre côté...?

3270 Merci, madame Nadon.

**M. LUC VALIQUETTE :**

3275 Oui, monsieur le président. Dans le cas présent, si on pense à ce projet-ci, on ne peut pas dire, disons, qu'Hydro-Québec a le droit ou pas le droit. C'est que le projet va être évalué en consultation, entre autres, avec la FAPAQ, avec le ministère de la Faune, et les impacts sont évalués, les mesures d'atténuation sont évaluées pour... Les solutions possibles, c'est pas de projet ou c'est un projet avec des conditions d'autorisation pour diminuer les impacts le plus possible.

3280 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bazinet, votre seconde question?

3285 **M. BERNARD BAZINET :**

3290 Ma seconde question, c'est concernant encore les champs magnétiques, ou électriques, si on veut. Étant donné qu'Hydro-Québec ne peut me prouver hors de tout doute, je dis bien **hors de tout doute**, qu'il n'y a pas de danger à vivre à proximité des lignes de 1 050 kV, j'exige donc à Hydro-Québec qu'on m'exproprie parce que ma famille ne veut plus vivre dans cette maison.

3295 **LE PRÉSIDENT :**

On ne pourra pas aller loin avec ça. Ce n'est pas une question, c'est une demande, c'est une demande que vous manifestez publiquement. On l'entend, on l'a entendue. Vous pouvez la reprendre dans votre mémoire. On peut redemander à Hydro-Québec qu'est-ce qu'il en est...

3300

**M. BERNARD BAZINET :**

Parce que M. Fortin vient d'avouer qu'il y avait des champs électriques à mon voisin, il avoue que ça se peut qu'on prenne des chocs en dessous, mais il n'a pas dit qu'il n'y avait pas de danger.

3305

**LE PRÉSIDENT :**

3310

Oui, mais j'essaye de rendre ça le plus... Je ne m'immiscerai pas là-dedans, mais je veux essayer de rendre ça le plus compréhensible possible. Vous faites une demande; voulez-vous qu'on demande à Hydro-Québec s'ils vont vous exproprier?

3315

Est-ce qu'on peut avoir une réponse, monsieur Riva, si vous voulez exproprier sur la base de cette demande-là. Rapidement.

**M. JEAN RIVA :**

3320

Si on ne touche pas sa propriété, on n'a pas besoin de servitude; si on n'a pas besoin de servitude, il n'est pas question d'exproprier.

**LE PRÉSIDENT :**

3325

Comme vous vous en doutiez, d'ailleurs.

**M. BERNARD BAZINET :**

C'est tout ce je voulais entendre.

3330

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, monsieur Bazinet.

3335

J'invite maintenant Mme Danièle Hébert.

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

Bonjour.

3340

**LE PRÉSIDENT :**

Re-bonjour.

3345

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

J'aimerais avoir la différence entre une zone de givre, qu'on voit sur les cartes, sur les montagnes hautes par rapport à une zone de verglas.

3350

**LE PRÉSIDENT :**

Zone de givre, le premier?

3355

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

Oui. C'est écrit sur les cartes, zone de givre.

**LE PRÉSIDENT :**

3360

Est-ce qu'on peut le voir sur une carte du secteur?

**M. JEAN RIVA :**

3365

M. Huet va venir faire la distinction entre une zone de givre et une zone de verglas.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur Huet.

3370

**M. CLAUDE HUET :**

3375 Bonjour, monsieur le président. Si on veut faire une distinction simple entre du givre et du verglas... Je pourrais commencer par le verglas. Le verglas, c'est un phénomène aléatoire, un peu comme l'a expliqué hier le spécialiste d'Environnement Canada. Alors le verglas, c'est un phénomène qui peut se produire un peu n'importe où, alors on ne l'a pas cartographié sur nos cartes.

3380 Par ailleurs, le givre, lui, c'est un phénomène plus déterministe, c'est-à-dire qu'on est en mesure d'essayer de prévoir où il y aurait des possibilités que le givre puisse se représenter. Et dans le cas de notre projet, le givre risque de se manifester à des altitudes de 460 mètres et

plus. C'est une valeur qui a été évaluée par nos spécialistes en météorologie. Alors partout où est-ce qu'on a des sommets qui sont supérieurs à 460 mètres, on l'a répertorié sur nos cartes pour essayer de les éviter autant que possible par nos pylônes.

3385

Par ailleurs, si on est obligé de traverser une zone de givre, il y a des mesures qu'on peut prendre pour essayer d'améliorer la robustesse de nos pylônes pour augmenter leur résistance si jamais il y a plus de givre qui tombe sur les lignes.

3390

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Hébert.

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

3395

Le givre puis le verglas, ça ressemble à la même chose quand c'est sur une branche d'arbre.

**M. CLAUDE HUET :**

3400

Oui.

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

3405

O.K. Ça, c'est pour moi personnellement pour dans mon mémoire, j'avais besoin de ça, je vous remercie. Étant donné que tout ce projet-là a débuté en fonction du verglas de 1998, je me demande comment ça se fait qu'on n'a pas entendu parler à aucun moment des études qui avaient été faites par la NASA, un programme pour faire fondre la glace - on augmente la tension sur les fils, ou on inverse. Je ne me rappelle pas ce que c'était, mais j'aurais aimé ça entendre parler de ça - parce qu'on nous avait dit que c'était une solution impossible - j'aimerais ça en réentendre parler.

3410

**LE PRÉSIDENT :**

3415

La question est posée auprès de M. Riva, question qui a déjà été débattue dans le cadre du rapport... des suites du rapport Nicolet également. Il y a un moyen?

**M. JEAN RIVA :**

3420

On peut vous faire une courte présentation sur, effectivement, les différentes méthodes de déglçage et jusqu'où ça peut conduire.

**LE PRÉSIDENT :**

3425

Est-ce que ça vous convient, madame Hébert?

**MME DANIÈLE HÉBERT :**

Courte combien?

3430

**LE PRÉSIDENT :**

Ou spécifiquement sur la question de... Vous parlez d'une méthode particulière?

3435

**M. JEAN RIVA :**

Ça inclut la méthode de déglaçage par augmentation du courant, par effet joule, et les autres méthodes de déglaçage. Ça dure dix minutes. Puis c'est M. Fortin qui la donne, ça fait que...

3440

**LE PRÉSIDENT :**

Je regarde l'heure, c'est plus ça. On va le permettre, monsieur Fortin.

3445

**M. JEAN RIVA :**

On peut reporter à ce soir, si vous voulez.

**LE PRÉSIDENT :**

3450

Non, on va le faire tout de suite. On regarde souvent le nombre de présentations mais également la durée.

**M. SERGE FORTIN :**

3455

C'est très, très bref. Il y a trois grands principes pour réduire le poids de la glace. C'est le poids de la glace qui fait que les fils, les structures, tout ça peut s'effondrer. Donc, il y a trois grands principes : soit la faire fondre, la casser, ou éviter qu'elle se dépose sur les conducteurs.

3460

Le premier principe, c'est de la faire fondre. Il existe trois grandes méthodes en développement, comme on dit, à effet joule; donc, on les fait chauffer par transfert de charges. Ce qu'on fait déjà sur les lignes à basse tension, style 120 kV.

3465

Lorsque j'ai une région avec déjà plusieurs lignes qui alimentent une charge, j'ai déjà une (..) qui est assez bien alimentée, je peux me permettre d'enlever une ligne de façon à ce que les autres lignes restantes aient à supporter un courant plus grand. Un courant plus grand sur des lignes à basse tension fait que le conducteur va chauffer, donc, tout est calculé en terme de chacun des conducteurs à la fois pour pouvoir éviter qu'elle se dépose ou la faire fondre. C'est quantifié à différentes températures.

3470

On peut faire aussi ce qu'on appelle un court-circuit à tension réduite. Donc, volontairement, sur une ligne, on va démanteler le poste de façon à faire un court-circuit, c'est-à-dire que la ligne va être en court-circuit, donc, le courant qui va circuler sera aussi plus grand que d'habitude. Et on peut aussi superposer à ces lignes-là un courant continu par un

3475

mécanisme quelconque.

Dans tous ces cas-là, c'est quand on a un réseau déjà bien maillé, on peut se permettre de le fragiliser ou de l'handicaper. Dans le présent cas, Chénier-Vignan, on a seulement une ligne; pour penser à faire des choses comme ça - même si ce n'est pas toujours fonctionnel - il faudrait, d'entrée de jeu, enlever un circuit. On a seulement deux sur une même structure, donc, c'est pour ça que l'approche n'a pas été nécessairement retenue. On pourra y revenir.

3480

3485

A long terme, ce qu'on va développer, ou ce qui existe, ce sont des traceurs, un petit peu comme sur les toitures de maisons, ce qu'on met des fois pour pas que ça gèle trop sur le bord; donc, encore une fois, c'est un échauffement qui fait que la neige ou la glace ne s'accumulent pas. Et aussi, les matériaux qu'ils appellent du «low curie», c'est un matériau qui permet la propriété, lorsque le temps est plus froid, lui se réchauffe. Donc, c'est un peu bizarre mais c'est ainsi fait.

3490

Ces choses-là sont faites pour des courtes distances souvent, des portées névralgiques, une traversée de rivière où il y a beaucoup d'humidité; donc, on veut se concentrer dans ceci. Donc, c'est l'approche... les trois grandes familles pour faire fondre la glace.

3495

Maintenant, le volet de casser la glace. On peut avoir des genres de poulies qu'on met sur des conducteurs, donc, avec un couteau, on va tirer ceci puis on va s'en venir avec ça, la glace va tomber. On peut avoir des poulies avec des lames - encore une fois, une variante - un chariot motorisé - on en montre un ici - avec les couteaux ici qui vont grimper puis casser la glace, ou même des cartouches explosives qui vont être près des conducteurs puis qui vont faire casser la glace.

3500

3505

Dans aussi casser la glace, ce qu'on peut faire, c'est faire un court-circuit mais à pleine tension du réseau. Ça, c'est bon lorsqu'on a un conducteur en faisceau. Un faisceau, ça veut dire qu'il y a deux conducteurs au moins par phase - deux, trois ou quatre. En faisant un court-circuit, c'est que le courant devient très, très intense, donc, deux conducteurs... deux fils électriques qui ont un courant dans la même direction, la propriété électrique fait qu'ils vont s'attirer l'un vers l'autre; si j'inverse un, ils vont s'éloigner. Donc, c'est des règles de la loi d'Ampère, c'est assez facile à expliquer.

3510

Avec un très, très fort courant, ce phénomène-là est d'autant plus fort. Par exemple, dans un poste de transport, lorsque j'ai un court-circuit franc, toutes les structures rigides lorsqu'on filme au ralenti, il se déplace, donc, il y a une force entre les deux. Donc, en appliquant ceci - on a un petit peu animer pour montrer aux gens ce qui se passe - c'est que j'ai

un phénomène... la glace peut se casser, puis j'en libère une certaine partie. La glace ici n'est pas blanche, elle a été colorée pour mieux suivre le traçage à l'aide d'une caméra.

3515

A long terme, il y a des développements qui se font aussi en terme d'impulsion électromagnétique. On a vu ça qu'à l'occasion dans les reportages, on met un petit fil torsadé dans un sens puis dans l'autre puis on envoie une impulsion de façon à créer ce mouvement-là encore, de vibration, qui fait que la glace va éclater, donc, épaisseur réduite sur une portée, encore une fois, réduite. L'ensemble de ces techniques-là s'emploie sur des courtes distances.

3520

La fusée mécanique. C'est une approche où les conducteurs sont accrochés dans les structures avec des genres de fusées mécaniques; lorsque le poids devient trop grand, ça lâche, ça tombe, puis cette vibration-là fait casser la glace. Le problème, c'est que si ça ne tombe pas comme prévu, ça tombe par terre, là, on peut générer d'autres problèmes non désirables. Donc, c'est une avenue possible mais qui n'est pas nécessairement prometteuse.

3525

Réduire le poids de la glace. On peut prendre des conducteurs plus petits, donc, qui sont moins sujets à retenir la glace. La contre-partie, c'est que, mécaniquement, ils sont moins forts, donc, si on ne réussit pas ce qu'on veut, ils sont plus faibles. Au niveau électrique, ils vont être d'une résistance plus élevée, donc, des pertes électriques en régime, une exploitation normale, donc, des pertes électriques.

3530

A long terme, il y a des genres de matériaux qui sont glaciophobes, donc, qui évitent que la glace puisse s'accumuler, et des conducteurs tout simplement des matériaux glaciophobes plutôt que d'avoir une induction.

3535

Juste peut-être pour conclure, le rapport Nicolet a fait beaucoup de recherche, comme vous le disiez, puis il a conclu qu'il serait malencontreux de faire croire à la population que le déglacage est **la** solution. C'est une des avenues qu'il faut développer, qu'il faut continuer d'évaluer, mais c'est une partie qui ne peut pas être généralisée. Elle s'applique sur de courtes distances. Il y a un problème très ponctuel, et c'est dans ce contexte-là qu'elle avait écrit ceci. J'ai coupé le paragraphe, mais ce n'est pas... Le «la», c'est un grand «la» finalement; ce n'est pas **la** solution, mais c'est une parmi tant d'autres, mais applicable sur de courtes distances. Ça fait que ça brosse le portrait.

3540

3545

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, madame Hébert.

3550

Nous allons suspendre les travaux de la Commission sur ça et reprendre ici même ce soir à 19 h 00. Merci beaucoup.

**AJOURNEMENT**

3555

\* \* \*

3560

Je, soussigné, **BERNARD J. RAVEAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des paroles recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3565

**ET J'AI SIGNÉ :**

BERNARD J. RAVEAU, s.o.